

RAPPORT FINANCIER  
RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2001



Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 12 avril 2002 en application de son règlement n° 98-01 modifié par le règlement n°2001-5. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 3 MAI 2002 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

<b>06</b>	<b>ORGANIGRAMME DU GROUPE</b>
<b>07</b>	<b>RAPPORT DE GESTION</b>
<b>20</b>	<b>COMPTES CONSOLIDÉS :</b>
20	BILAN
22	COMPTE DE RÉSULTAT
23	TABLEAU DE FINANCEMENT
24	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
<b>33</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>
<b>34</b>	<b>COMPTES SOCIAUX :</b>
34	BILAN
36	COMPTE DE RÉSULTAT
37	TABLEAU DE FINANCEMENT
38	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
<b>43</b>	<b>TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES</b>
<b>44</b>	<b>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>
<b>46</b>	<b>RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>
<b>47</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES</b>
<b>49</b>	<b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>
<b>50</b>	<b>INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES</b>
<b>60</b>	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 3 MAI 2002 :</b>
60	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
60	RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
62	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
63	RÉSOLUTIONS
<b>66</b>	<b>RESPONSABLES DE L'INFORMATION</b>
<b>68</b>	<b>TABLEAU DE CORRESPONDANCE COB</b>

**EXERCICE 2001  
RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE  
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 3 MAI 2002**

## TÉLÉVISION GRATUITE

M6 PUBLICITE	100 %
M6 DROITS AUDIOVISUELS	100 %
METROPOLE PRODUCTION	100 %
C. PRODUCTIONS	100 %
M6 FILMS	100 %

## TÉLÉVISION NUMÉRIQUE

### CHAINES THÉMATIQUES

TF6	50 %
M6 MUSIC	100 %
SERIE CLUB	50 %
CLUB TELECHAT	100 %
TEVA	51 %
PARIS PREMIERE	11 %
FUN TV	100 %

### SATELLITE

TPS	25 %
TCM	41,25 %

## DIVERSIFICATION

M6 INTERACTIONS	100 %
SND	100 %
M6 EDITIONS	100 %
M6 EVENEMENTS	100 %
HOME SHOPPING SERVICE	100 %
RTL Shop	20 %
FC GIRONDINS DE BORDEAUX	99 %

## INTERNET / INTERACTIVITÉ

M6 WEB	100 %
TICKETNET	33 %

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président du Conseil de Surveillance  
Vice-Président du Conseil de Surveillance

Jean Drucker  
Albert Frère  
Didier Bellens  
Valérie Bernis  
François Jaclot  
Jean-Charles de Keyser  
Gérard Mestrallet  
Xavier Moreno  
Remy Sautter  
Gérard Worms  
Gerhard Zeiler

## DIRECTOIRE

Président du Directoire  
Vice-Président du Directoire en charge des programmes  
en charge des finances  
en charge des développements  
en charge de la publicité

Nicolas de Tavernost  
Thomas Valentin  
Laurent Agrech  
Jean d'Arthuys  
Catherine Lenoble

## DIRECTION

Directeur Général Adjoint – Secrétaire Général  
Directeur Logistique et Moyens Techniques  
Directrice de l'Organisation et des Ressources Humaines  
Directrice Juridique  
Directrice de la Communication  
Secrétaire Général des Programmes  
Directeur Adjoint des Programmes en charge des magazines et documentaires  
Directrice Adjointe des Programmes en charge de la Programmation  
Directeur de l'Information et des magazines de l'information  
Directeur de l'Antenne  
Directrice Déléguée aux Programmes Jeunesse  
Directeur Délégué aux Variétés, Musique et Opérations spéciales  
Directeur Délégué aux Divertissements

Michel Rey  
Marc Roussel  
Delphine Cazaux  
Sylvie Courbarien  
Michèle Lourdelle  
Nicolas Coppermann  
Mike Le Bas  
Nathalie Drouaire  
Philippe Labi  
Alain Chartiez  
Natalie Altmann  
Alexis de Gémini  
Yann Goazempis

## DIRECTION DES FILIALES

M6 Publicité  
M6 Interactions  
M6 Evénements  
Société Nouvelle de Distribution  
Home Shopping Service  
FC Girondins de Bordeaux  
Métropole Production  
M6 Droits Audiovisuels et TCM  
C.Productions  
M6 Thématique  
TF6 - Série Club  
M6 Web

Catherine Lenoble  
Régis Ravanas  
François Vincent  
Thierry Desmichelle  
Jérôme Dillard  
Jean-Louis Triaud – Alain Deveseleer  
Nicolas Coppermann  
Bernard Majani  
Philippe Labi  
Fabien Baunay  
Jean d'Arthuys  
Philippe Carillon

# RAPPORT DE GESTION

## LE GROUPE

APRÈS UNE ANNÉE 2000 EN TRÈS FORTE PROGRESSION, M6 A POURSUIVI SA CROISSANCE EN 2001 GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT DE SES QUATRE ACTIVITÉS : LA TÉLÉVISION GRATUITE, LA DIVERSIFICATION, LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE ET INTERNET.

**Dans le domaine de la télévision gratuite,** l'année 2001 a été marquée par le succès des événements Loft Story et Popstars et la croissance de la part d'audience qui s'est établie à 13,5 % auprès du public de 4 ans et + contre 12,7 % en 2000. M6 a confirmé en 2001 sa place de deuxième chaîne auprès du public de moins de 50 ans avec une part d'audience en augmentation de 1 point à 18,9 % contre 17,9 % l'année précédente et devient la 2<sup>ème</sup> chaîne sur les ménagères de moins de 50 ans avec 19,1 % de part d'audience (source Mediamétrie). La part de marché publicitaire est passée de 21,4 % en 2000 à 22,9 % en 2001. Le chiffre d'affaires publicitaire du groupe a atteint 551,0 M€ contre 537,1 M€ et progresse de 2,6 % par rapport à 2000, dans un marché TV en retrait de 3,6 % en données brutes.

**Les activités de diversification,** qui intègrent le téléachat, la musique, le cinéma et la vidéo, l'édition et l'événementiel se sont enrichies en 2001 des activités de distribution cinématographique (SND) et du FC Girondins de Bordeaux, tous deux intégrés à partir du second semestre 2001. M6 Interactions a su bénéficier, en 2001, des synergies avec la chaîne pour promouvoir des artistes à succès et enregistrer 3 des 5 meilleures ventes de single en 2001. M6 Interactions est ainsi devenue, en 2001, le premier label sur le marché du single. L'ensemble de ces activités a progressé de 53,6 % soit 22 % à périmètre constant, c'est-à-dire hors SND et FC Girondins de Bordeaux.

**Les activités de télévision numérique** ont progressé fortement avec des recettes publicitaires des chaînes thématiques en forte hausse. Le chiffre d'affaires des activités du numérique progresse de 9,6 % par rapport à 2000 avec un exercice complet de TF6, créée en fin d'année 2000 et malgré la cession de 50 % de Série Club intégrée proportionnellement en 2001. TPS a réalisé une bonne année de commercialisation de son offre et totalise 1 340 000 abonnés activés, dont 1 090 000 en réception directe et 250 000 aux chaînes de TPS Cinéma par le biais des réseaux câblés.

**Internet, 4<sup>ème</sup> secteur du groupe,** a vu son chiffre d'affaires plus que doubler à 9,6 M€ en 2001 contre 4,7 M€ en 2000. M6 Web a réalisé une excellente performance en devenant en 2001 le site média français le plus consulté à domicile.

Au total, le chiffre d'affaires consolidé du groupe, hors TPS consolidé par mise en équivalence, a atteint 845,3 M€ représentant une progression de 13,8 %, et de 7,6 % à périmètre constant, par rapport à 2000. Le groupe a dégagé un bénéfice de 116,2 M€ en hausse de 12,2 % par rapport à 2000.

## 1. STRUCTURE DU GROUPE

Les chiffres d'affaires et les résultats donnés dans les paragraphes 1.1 à 1.4 sont, sauf indication contraire, les données des comptes sociaux.

### 1.1 TELEVISION GRATUITE

#### M6 PUBLICITE (SA)

La régie publicitaire M6 Publicité prospecte, recueille et commercialise pour le compte du groupe Métropole Télévision la publicité et le parrainage diffusés sur l'antenne, ainsi que pour des supports extérieurs au groupe. M6 gère ainsi la publicité de 17 chaînes thématiques. M6 est la seule grande chaîne dont le chiffre d'affaires net publicitaire progresse, 551 M€ contre 537,1 M€ en 2000, soit une progression de + 2,6 % dans un marché qui diminue en données brutes de 3,6 %. La chaîne gagne 1,5 point de part de marché, 22,9 % contre 21,4 % en 2000. La première publication des résultats d'audience des chaînes câble/satellite Médiacabsat a montré de bonnes performances sur leur bassin de diffusion des 17 chaînes thématiques commercialisées par M6 Publicité. Les résultats publicitaires de M6 Publicité et M6 Publicité Interactive sur les sites Web, filiale créée en janvier 2001, sont soutenus par les événements d'antenne comme Loft Story.

#### M6 DROITS AUDIOVISUELS (SA)

Cette société commercialise un portefeuille de droits de diffusion complété par les coproductions audiovisuelles de la chaîne dont elle a pris le mandat de distribution. L'activité de distribution internationale a continué de se développer au cours de l'exercice écoulé et de nouveaux mandats ont été signés, notamment pour des séries. Les ventes de longs métrages coproduits par M6 Films se sont poursuivies. Son résultat net, qui intègre les ventes de droits au groupe M6, est de (10,6) M€ en 2001 contre 0,6 M€ en 2000, compte tenu d'une provision pour dépréciation exceptionnelle du catalogue de 12,2 M€.

### **METROPOLE PRODUCTION (SA)**

Elle assure la production des œuvres audiovisuelles, d'émissions et de magazines musicaux ou non, d'expression originale française, pour le compte de la chaîne ainsi que les préachats européens.

L'activité de production a continué de se développer au cours de l'exercice écoulé, notamment avec deux nouveautés, "Rêves de Fan" et "L'été de Loana".

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 22,2 M€ contre 25,3 M€ en 2000, réalisé presque complètement avec les sociétés du groupe Métropole Télévision.

### **LABO PRODUCTION (SA)**

Elle assure la production de l'émission "Fréquentstar" et d'une nouvelle série de magazines intitulée "Fréquentstar du Rire".

L'exercice 2001 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 1,0 M€ contre 0,9 M€ en 2000.

Le résultat 2001 est à l'équilibre.

### **C. PRODUCTIONS (SA)**

En 2001, C. Productions a consolidé son activité de production autour des magazines avec pour principaux clients M6 et les chaînes thématiques du groupe.

L'exercice 2001 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 11,8 M€ contre 13,7 M€ en 2000.

### **M6 FILMS (SA)**

M6 Films est coproducteur de films cinématographiques français et européens, dont elle gère également les préachats de droits de télédiffusion pour M6. Cette filiale dont l'activité entre dans le cadre de l'obligation d'investissement de la chaîne dans la production cinématographique française et européenne a consacré 14,2 M€ à cette activité en 2001, soit 19 % de plus que l'année précédente (11,6 M€). La société a investi dans la production de 10 nouveaux films français et 3 films européens en 2001. Parmi ceux-ci, le film "La Vérité si je mens 2" a réalisé 7,9 millions d'entrées en salles, le 2<sup>ème</sup> meilleur score des films français de l'année 2001. La diffusion à l'antenne de M6 en première partie de soirée est relativement stable, ce qui confirme la montée en puissance de l'alimentation de l'antenne par des films coproduits par M6 Films.

Le déficit net de la société s'est établi à (3,2) M€.

### **IMMOBILIERE M6 (SA)**

IMMOBILIERE M6 détient le centre de télévision M6 d'une surface de 10 000 m<sup>2</sup> et le loue auprès des sociétés du groupe M6.

### **SCI DU 107 AVENUE CHARLES DE GAULLE**

Cette filiale de M6 est propriétaire de deux immeubles acquis en janvier 1999 d'une surface totale de 2 650 m<sup>2</sup>, loués depuis aux filiales du groupe.

### **EUROPEAN NEWS EXCHANGE (ENEX)**

Société d'échange d'images d'actualité et de collaboration entre stations de télévision commerciales.

ENEX compte, au 31 décembre 2001, 26 membres.

## **1.2 DIVERSIFICATION**

### **M6 INTERACTIONS (SA)**

M6 Interactions, filiale spécialisée dans l'exploitation de la marque, a poursuivi son développement dans l'activité d'édition (presse, publications composites et disques) et de distribution vidéo et cinéma.

Le chiffre d'affaires de M6 Interactions est en forte progression sur 2001, + 52 %, passant de 66,7 M€ en 2000 à 101,4 M€. Son résultat net est de 7,1 M€.

Par activité, on relève les points suivants :

#### **Disque**

Marqué par la forte montée en puissance des productions propres et des coproductions de jeunes talents avec près de 7 millions de singles et d'albums vendus sur un total de 11 millions, l'exercice écoulé a été exceptionnel pour le département spécialisé dans l'édition phonographique, 1<sup>er</sup> label sur le marché du single en France en 2001. La stratégie de développement de M6 Interactions, renforcée par la création d'une Direction artistique, a permis de se hisser aux premières places du top des meilleures ventes en France.

L'exercice 2001 a également été une année de grande synergie avec l'antenne notamment la production de génériques de séries et d'émissions.

#### **Publications**

La filiale reste un acteur essentiel du marché des produits composites. La stratégie de sortie simultanée de films en VHS /DVD et de renforcement des produits multimédia a permis à M6 Interactions d'accéder au statut de leader du marché du DVD en kiosque avec plus de 60 % de part de marché et 40 % du marché des CD-Rom.

#### **Vidéo et Cinéma**

Ce département a poursuivi son développement en 2001 à travers d'une part, la distribution vidéo réalisée essentiellement sur support DVD et d'autre part, l'exploitation des achats tous droits.

Le chiffre d'affaires de l'édition vidéographique a augmenté de près de 100 % en 2001, soit 15,2 M€ contre 8 M€ en 2000. Avec le rachat par M6 de la société SND en 2001, le département a pu accélérer sa politique d'acquisition visant à enrichir le catalogue de films frais susceptibles d'être exploités sur tous supports.

#### **SOCIETE NOUVELLE DE DISTRIBUTION (SA)**

L'activité principale de SND, filiale à 100 % de M6 depuis juin 2001, est la distribution de films pour le cinéma. SND a sorti 15 films en 2001 avec un cumul de 3,4 millions d'entrées en salles et prévoit 18 sorties pour 2002 parmi lesquelles "La prophétie des ombres" avec Richard Gere, "And now Ladies and Gentlemen" de Claude Lelouch avec Patricia Kaas et Jeremy Irons ou encore le très attendu "Gangs of New York" de Martin Scorsese avec Leonardo DiCaprio, Cameron Diaz et Daniel Day-Lewis. Le chiffre d'affaires de SND est de 11,5 M€. Son résultat net est de (0,3) M€.

#### **M6 EDITIONS (SA)**

En 2001, la filiale qui gère la publication des magazines du groupe a réaffirmé le leadership du magazine Fan 2 au sein de la presse jeune. La filiale a également réalisé la conception et la fabrication des deux magazines de Loft Story et Popstars, sa réactivité face à l'actualité. Le chiffre d'affaires de M6 Editions est de 6,6 M€. Son résultat net est de 1 M€.

#### **M6 EVENEMENTS (SA)**

L'offre de M6 Evénements, filiale spécialisée dans l'organisation de spectacles et dans la communication événementielle a continué de s'étoffer en 2001. L'activité de communication événementielle s'est fortement développée avec l'organisation de conventions ou de soirées à thèmes pour d'importantes sociétés. Le chiffre d'affaires s'élève à 3,1 M€. M6 Evénements reste un relais de croissance important de la diversification. Son résultat net est de 0,4 M€.

#### **HOME SHOPPING SERVICE (SA) - TELECHAT**

L'année 2001 aura été marquée pour HSS par l'investissement dans la création d'une activité de téléachat en Allemagne. HSS détient ainsi 20 % de RTL Shop aux côtés de RTL Télévision, 1<sup>ère</sup> chaîne privée allemande. Le chiffre d'affaires brut (hors Allemagne) du groupe HSS a progressé de 1 %, 74,8 M€ contre 75,5 M€ en 2000. L'activité de la filiale belge qui exploite l'émission de téléachat diffusée sur RTL-TV1 progresse d'environ 6 % par rapport à 2000.

L'activité de HSS Canada est stable.

Club Téléachat, chaîne de téléachat 24h/24 diffusée sur le câble, TPS et CanalSatellite, a vu son chiffre d'affaires progresser de 18 %.

Le résultat net de HSS est de 1,5 M€ en 2001 contre 1,9 M€ en 2000.

Le chiffre d'affaires de RTL Shop est de 30,2 M€ ; ce qui représente un succès commercial pour la société allemande.

RTL Shop diffuse une émission quotidienne sur RTL et a lancé le 1<sup>er</sup> mars une chaîne de téléachat 24 h/24.

#### **M6 FOOT (SAS)**

Créée en juin 1999, cette société a pour objet la détention et la gestion de la participation dans le capital de la société anonyme sportive professionnelle FC Girondins de Bordeaux. En décembre 2001, le groupe M6 a acquis 10 % des actions détenues par le groupe Sud-Ouest dans le capital de cette filiale, portant ainsi sa participation à 99 %.

Parallèlement, M6 Foot a également porté à plus de 99 % sa participation dans le capital de la SASP des Girondins de Bordeaux.

#### **FOOTBALL CLUB DES GIRONDINS DE BORDEAUX (SASP)**

La saison 2000/2001 a été une période de développement commercial et marketing pour le Club et a vu les objectifs atteints avec une nouvelle qualification européenne, grâce à une 4<sup>ème</sup> place en championnat.

Le résultat net du 1<sup>er</sup> semestre de la saison 2001/2002 est bénéficiaire.

### **1.3 TELEVISION NUMERIQUE**

#### **Filiales éditrices de programmes de télévision**

##### **M6 THEMATIQUE (SA)**

M6 Thématique détient, à travers la SNC M6 Numérique, 25 % des parts de TPS. M6 Thématique coordonne les activités du groupe M6 dans les chaînes thématiques diffusées par câble et satellite.

##### **TF6 (SCS)**

Lancée fin 2000, la société TF6 est détenue à parité avec TF1.

Au 31 décembre 2001, TF6 compte 1,2 million d'abonnés. Déjà présente sur TPS et NC Numéricâble, le réseau de distribution s'est élargi tout au long de l'année avec notamment la reprise sur Noos le 6 septembre, France Telecom le 17 septembre, et Canal Satellite Nouvelle Calédonie le 15 décembre.

Lancée le 18 décembre 2000, TF6 a connu en août 2001 un premier Mediacabsat très satisfaisant. Sur TPS, principal univers de diffusion de la chaîne à cette date, TF6 distance toutes ses rivales sur l'ensemble des cibles commerciales, et ce hors chaînes hertziennes. Sur l'ensemble des chaînes du câble et satellite, TF6 s'installe directement à la 7<sup>ème</sup> place auprès des individus 4 ans et +, et ce malgré une initialisation encore faible.

Au niveau programmes, des investissements importants ont été consentis pour constituer une offre réellement généraliste avec, d'une part, des produits puissants et fédérateurs, et, d'autre part, une programmation répondant à une logique de rendez-vous.

La fiction et le cinéma occupent une part importante du temps d'antenne avec une offre récente, riche et très variée. TF6 propose également des formats d'émission de divertissements nouveaux et innovants, avec, par exemple, "Aventures sur le net", diffusé de janvier à juin 2001, qui a constitué le premier jeu réalité diffusé en France.

Le chiffre d'affaires réalisé est de 10,3 M€.

Le résultat net de TF6 est de (10,6) M€.

#### **SERIE CLUB - EXTENSION TV (SA)**

Cette société, détenue à parité avec TF1 depuis début 2001, édite le programme Série Club.

Déjà largement bénéficiaire en 2000, Série Club confirme sa bonne tenue avec un bond de 18 % de son résultat net grâce notamment :

- au gain de plus de 100.000 abonnés net sur TPS ;
- à la bonne tenue de Série Club auprès du marché publicitaire ;
- à la maîtrise du coût des programmes (qui compense notamment l'investissement consenti pour installer la régie de diffusion au sein d'une plate-forme technique avec la chaîne TF6).

Avec un peu plus de 2 millions de foyers abonnés au 31 décembre 2001, Série Club enregistre, par rapport à 2001, une progression très modérée de son nombre d'abonnés câble et satellite (+3 %), notamment due à l'absence de progression sur le câble.

Le chiffre d'affaires réalisé est de 12,2 M€. Le résultat net est de 2 M€ contre 1,7 M€ en 2000.

#### **TEVA - SEDI TV (SNC)**

Désormais reçue par plus de 1,5 million de foyers, abonnés au câble ou à TPS, au 31 décembre 2001, Téva enregistre en 2001 une croissance de 100 % de son chiffre d'affaires publicitaire.

La chaîne s'affirme comme la chaîne généraliste la plus féminine et continue de progresser dans son univers de référence sur l'ensemble du public des 15 ans et + (0,2 point) – base initialisée TPS.

La perte nette s'est élevée à (1,4) M€ contre (1,7) M€ en 2000, pour un chiffre d'affaires de 11 M€ contre 8,5 M€ en 2000.

#### **FUN TV (SNC)**

Fun TV, chaîne de référence des jeunes entre 11 et 25 ans diffusée principalement en direct, est désormais reçue par près de 1,2 million de foyers, abonnés au câble ou à TPS.

En 2001, la chaîne a poursuivi le développement de son concept, celui d'une chaîne de divertissement tout en direct, générationnelle et interactive. Durant l'année 2001, Fun TV a poursuivi la croissance de son chiffre d'affaires publicitaire mais dans une moindre mesure qu'en 2000 compte tenu du ralentissement de la dynamique du marché au dernier trimestre, en réalisant une croissance de près de 46 % de son chiffre d'affaires publicitaire. Son chiffre d'affaires global s'élève en 2001 à 7,7 M€ contre 5,9 M€ pour 2000, en progression de 30,5 %.

Fun TV produit pour M6 une émission quotidienne "Morning Live".

Au 31 décembre 2001, le résultat net est de 0,3 M€, contre (0,5) M€, en 2000.

#### **M6 MUSIC - EDI TV (SNC)**

M6 Music, dont le positionnement a été recentré depuis janvier 2001, est diffusée sur TPS et les réseaux câblés numériques. La chaîne a simultanément accru son audience et réduit ses charges d'exploitation, trouvant ainsi la voie d'un développement durable. M6 Music compte au 31 décembre 2001, 1 350 000 foyers abonnés.

Son chiffre d'affaires 2001 provient pour 81 % des recettes d'abonnement et pour 19 % des recettes publicitaires. Il s'établit à 3,5 M€ contre 5,3 M€ en 2000, soit en diminution de 34 %, essentiellement en raison de la chute de la redevance TPS.

Le résultat net s'établit à 0,3 M€ contre (1,9) M€ en 2000.

Grâce à son format compétitif et à une bonne maîtrise de ses coûts d'exploitation, M6 Music, chaîne leader sur son marché, a aujourd'hui pérennisé son activité.

#### **CLUB TELECHAT (SNC)**

Société, créée en avril 1998, et diffusée depuis mai 1998, filiale de Home Shopping Service, elle édite la chaîne de téléachat 24h/24 diffusée sur TPS et sur le câble et reprise depuis mars 2000 sur CanalSatellite. La chaîne est également diffusée en direct sur le web.

En décembre 2001, la société Club Téléachat a constitué TV Store SA, à égalité avec le groupe AB, pour la reprise de la chaîne de téléachat sur RTL9 le matin.

Le chiffre d'affaires 2001 s'établit à 10,5 M€, en augmentation de 18 % par rapport à l'année précédente, essentiellement par augmentation de diffusion sur RTL9.

#### **PARIS PREMIERE (SA)**

Au 31 décembre 2001, Paris Première, détenue à 10,7 % par M6, était reçue par près de 4 482 900 d'abonnés répartis entre environ 2 909 300 abonnés satellite issus des deux plates-formes TPS et CanalSatellite et 1 573 600 abonnés câble.

Le chiffre d'affaires 2001, en croissance de 11,5 %, s'est élevé à 32 M€ ; il se répartit entre les recettes abonnés et les recettes publicitaires collectées par M6 Publicité, régie publicitaire de Paris Première.

La société n'est pas consolidée dans les comptes du groupe.

#### **Télévision Par Satellite**

##### **M6 NUMERIQUE (SNC)**

Détenue par M6 Thématique, M6 Numérique regroupe les deux participations dans l'activité numérique par satellite : TPS SNC et TPS Gestion SA qui gère TPS SNC et assure son développement.

##### **TPS (SNC)**

Le bouquet TPS a continué à étoffer son offre tout au long de l'année 2001 : cette année a avant tout été marquée par l'arrivée en septembre 2001 de la nouvelle chaîne TPS Star, chaîne premium regroupant le meilleur du cinéma et du football, et par le développement complémentaire de l'offre TPS : nouveaux services, nouvelles chaînes et nouvelles radios.

De nouveaux services interactifs sont apparus tout au long de l'année 2001.

De nouvelles chaînes sont également apparues, venant ainsi renforcer l'offre de TPS : avec, par ordre d'arrivée : TFJ, Cinéinfo et les chaînes événementielles : Loft Story et Star Academy. Deux radios ont aussi fait leur apparition : RF1 et Beur FM.

L'enquête MédiaCabSat, publiée par Médiamétrie en septembre 2001 et portant sur l'audience des chaînes thématiques du câble et du satellite, apporte des résultats satisfaisants sur la notoriété et le succès des chaînes éditées par TPS : Cinéstar, Télétoon, Infosport.

Les chaînes cinéma de TPS constituent la première offre cinéma du câble et du satellite avec une part d'audience sur les 4 ans et + de 1,6 %

(base ensemble abonnés câble-satellite).

Cinéstar 1 est regardée chaque jour par 32,6 % de ses abonnés : c'est le plus fort taux de fréquentation quotidienne de toutes les chaînes du câble et du satellite (base audience cumulée jours initialisés).

Télétoon est la chaîne du câble et du satellite préférée des enfants : 8,8 % de PDM audience sur les 4/10 ans et 6,5 % sur les 4/14 ans. Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, Télétoon continue à avoir sur sa cible (4/10 ans) la durée d'écoute moyenne quotidienne la plus élevée du marché, Télétoon reprend la 1<sup>ère</sup> place des chaînes Jeunesse.

Infosport se révèle comme l'une des plus fortes progressions d'audience des chaînes du câble et du satellite en multipliant par 4,5 son auditoire semaine. La chaîne a un public fidèle : 46,3 % la regardent chaque semaine et 30 % chaque week-end, des scores qui classent Infosport au premier rang des chaînes d'information sportive.

TPS Interactif enregistre 20 millions de contacts par mois sur ses services.

A fin décembre 2001, l'offre de programmes et de services numériques par satellite TPS totalise 1 340 000 abonnés activés, dont 1 090 000 en réception directe et 250 000 aux chaînes de TPS Cinéma par le biais des réseaux câblés.

Le chiffre d'affaires du groupe TPS, non consolidé chez Métropole Télévision, s'élève à 457 M€ soit une croissance de 19 % par rapport à 2000.

Le résultat net consolidé du groupe TPS ressort à (99) M€. L'EBITDA de TPS est positif et en croissance en 2001.

##### **TPS GESTION (SA)**

Société gérante de TPS, son résultat net s'élève à (0,1) M€.

##### **TCM DROITS AUDIOVISUELS (SNC)**

TCM DA a été constituée en septembre 1996 et est détenue par le groupe M6 (41,25 %), TF1 (34 %) et Lyonnaise Satellite (24,75 %). Son chiffre d'affaires a progressé de près de 44 % au cours de l'exercice 2001 et s'élève à 22,8 M€ contre 15,9 M€ au titre de l'exercice 2000. Cette excellente performance commerciale s'inscrit dans la logique de commercialisation des catalogues de TCM DA, et celui de Paramount en particulier, auprès des chaînes hertziennes, du câble et du satellite.

##### **TCM GESTION (SA)**

Société gérante de TCM Droits Audiovisuels, son résultat net est à l'équilibre.

## 1.4 INTERNET

### M6 WEB (SA)

M6 Web, créée en janvier 2000, regroupe l'ensemble des activités interactives du groupe : principalement l'édition de sites internet amis, mais aussi les prestations de fournisseur d'accès internet, d'édition de contenus et services télématiques, les développements sur les mobiles, la TV interactive et les prises de participation dans des sociétés "nouveaux médias". Média de complémentarité, l'internet permet à M6 Web de s'appuyer fortement sur des contenus, des marques et une puissance promotionnelle. C'est dans cet esprit que M6 Web favorise les synergies entre le groupe Métropole Télévision et ses filiales : les programmes pour les portails thématiques, le réseau des décrochages locaux, HSS pour le e-commerce, M6 Interactions pour la commercialisation offline.

Durant l'année 2001, M6 Web a poursuivi sa très forte progression d'audience en multipliant par 5 l'audience internet sur 1 an poursuivant en cela la tendance 2000. A fin 2001, l'audience globale de M6 Web représente près de 700 millions de pages vues contre plus de 20 millions en décembre 2000. Pour sa première année pleine d'exploitation, malgré un environnement économique défavorable et un marché publicitaire très difficile, M6 Web a réduit ses pertes courantes de 23 % par rapport à 2000. M6 Web réalise un chiffre d'affaires de 10,2 M€ et un résultat net de (13,5) M€.

### TICKETNET (SA)

M6 Web a pris, en mars 2000, une participation de 33 % dans Ticketnet, société spécialisée dans la billetterie de spectacles. Cette société gère en particulier la billetterie de grandes salles parisiennes, dont Bercy et le Stade de France, et exploite un réseau national de distribution de billets avec Auchan et Virgin. L'activité de la société est déficitaire.

## 1.5 MODIFICATIONS SURVENUES DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2002

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, aucune modification significative n'est intervenue de nature à affecter l'activité ou les résultats du groupe.

## 2. L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe progresse de 845,3 M€ contre 742,5 M€ en 2000, en progression de 13,8 % (7,6 % à périmètre constant).

La part publicitaire représente, en 2001, 551 M€ en augmentation de 2,6 % par rapport à celle de l'année 2000 et ce dans un marché télévisuel en repli.

La contribution des filiales au chiffre d'affaires consolidé a représenté 291,0 M€ soit 34,4 % du chiffre d'affaires total contre 27,4 % en 2000. Cette contribution aurait été, à périmètre constant (hors Girondins de Bordeaux et hors SND), de 244,5 M€ contre 203,9 M€ en 2000, en hausse de 19,9 %.

## CONTRIBUTION DES FILIALES AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

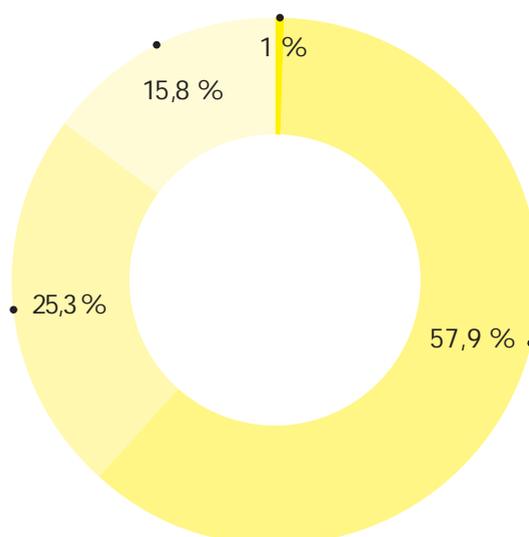
EN M€	2001	2000	%
<b>MÉTROPOLE TÉLÉVISION</b>	<b>554,3</b>	<b>538,6</b>	<b>2,9</b>
M6 DROITS AUDIOVISUELS	5,9	5,5	7,3
M6 PUBLICITÉ	3,5	5,1	(31,4)
MÉTROPOLE PRODUCTION	3,3	2,9	13,8
M6 FILMS	1,0	0,8	25,0
C. PRODUCTIONS	0,3	0,1	-
IMMOBILIÈRE M6	0,1	0,0	-
<b>TOTAL FILIALES TÉLÉVISION GRATUITE</b>	<b>14,1</b>	<b>14,4</b>	<b>(2,1)</b>
<b>TOTAL TÉLÉVISION GRATUITE</b>	<b>568,4</b>	<b>553,0</b>	<b>2,8</b>
M6 INTERACTIONS	90,4	58,0	55,9
HSS	80,1	80,9	(1,0)
GIRONDINS DE BORDEAUX	38,9	-	-
SND	7,6	-	-
M6 EDITIONS	6,4	4,5	42,2
M6 ÉVÉNEMENTS	2,0	3,9	(48,8)
CULTURE MAG EDITIONS	0,9	-	-
<b>TOTAL DIVERSIFICATION</b>	<b>226,3</b>	<b>147,3</b>	<b>53,6</b>
SEDI TV TEVA	10,8	8,2	31,7
TCM	8,3	6,6	25,8
FUN TV	6,8	5,6	21,4
EXTENSION TV SÉRIE CLUB	6,5	12,0	(45,8)
TF6	5,1	0,1	-
EDI TV M6 MUSIC	3,4	5,0	(32,0)
M6 THÉMATIQUES	0,1	0,0	-
<b>TOTAL TÉLÉVISION NUMÉRIQUE</b>	<b>41,0</b>	<b>37,5</b>	<b>9,3</b>
M6 WEB	9,6	4,7	104,2
<b>TOTAL INTERNET</b>	<b>9,6</b>	<b>4,7</b>	<b>104,2</b>
<b>TOTAL FILIALES</b>	<b>291,0</b>	<b>203,9</b>	<b>42,7</b>
<b>MÉTROPOLE TÉLÉVISION</b>	<b>554,3</b>	<b>538,6</b>	<b>2,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>845,3</b>	<b>742,5</b>	<b>13,8</b>

Ce tableau n'inclut pas, pour la Télévision Numérique, TPS consolidé par mise en équivalence, dont le chiffre d'affaires s'est élevé en 2000 à 385 M€ et en 2001 à 457 M€ (+18,7 %).

### ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le total du chiffre d'affaires économique incluant 25 % du chiffre d'affaires de TPS et les produits d'exploitation des Girondins de Bordeaux hors transferts s'est élevé à 981,5 M€.

- Télévision gratuite
- Diversification
- Télévision numérique
- Internet



## CONTRIBUTION DES FILIALES AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ (PART DU GROUPE)

EN M€	2001	2000	%
MÉTROPOLE TÉLÉVISION	115,5	118,5	(2,5)
M6 PUBLICITÉ	23,2	19,4	19,6
<b>SOUS-TOTAL CHAÎNE M6</b>	<b>138,7</b>	<b>137,9</b>	<b>0,6</b>
M6 DROITS AUDIOVISUELS	(7,8)	0,6	-
MÉTROPOLE PRODUCTION	(0,2)	(0,1)	-
C.PRODUCTIONS	(0,2)	(0,2)	-
M6 FILMS	(2,1)	(2,6)	19,2
IMMOBILIÈRE M6	0,2	0,4	-
SCI DU 107	(0,2)	(0,2)	-
TOTAL FILIALES TÉLÉVISION GRATUITE	(10,3)	(2,1)	-
<b>TOTAL TÉLÉVISION GRATUITE</b>	<b>128,4</b>	<b>135,8</b>	<b>(5,4)</b>
M6 INTERACTIONS	4,7	3,8	23,7
M6 EDITIONS	1,0	0,2	-
M6 ÉVÉNEMENTS	0,4	0,6	(33,3)
CULTURE MAG EDITIONS	(0,3)	-	-
HSS	1,9	2,0	(5,0)
SND	0,3	-	-
RTL SHOP	(3,4)	-	-
GIRONDINS DE BORDEAUX	4,0	-	-
GOODWILL HSS / U15	(1,0)	(1,0)	-
<b>TOTAL DIVERSIFICATION</b>	<b>7,6</b>	<b>5,7</b>	<b>33,3</b>
M6 THÉMATIQUES (Y COMPRIS PLUS-VALUE CESSION 50 % SÉRIE CLUB)	15,5	(1,0)	-
EXTENSION TV SÉRIE CLUB	1,0	1,7	-
SEDI TV TEVA À 51 %	(0,6)	(0,6)	-
EDI TV M6 MUSIC	0,3	(1,3)	-
FUN TV	0,3	(0,5)	-
TF6	(3,4)	(1,2)	-
M6 NUMÉRIQUE	(1,8)	(1,4)	-
TPS	(15,8)	(18,8)	16,0
TCM	(0,3)	(1,3)	-
GOODWILL TPS / TCM / FUN TV	(2,4)	(2,4)	-
<b>TOTAL TÉLÉVISION NUMÉRIQUE</b>	<b>(7,2)</b>	<b>(26,8)</b>	<b>73,1</b>
M6 WEB	(9,0)	(10,5)	14,3
TICKETNET	(2,0)	(0,6)	-
GOODWILL TICKETNET	(1,6)	(0,1)	-
<b>TOTAL INTERNET</b>	<b>(12,6)</b>	<b>(11,2)</b>	<b>(12,5)</b>
<b>TOTAL FILIALES</b>	<b>0,7</b>	<b>(15,0)</b>	<b>104,7</b>
MÉTROPOLE TÉLÉVISION	115,5	118,5	(2,5)
<b>TOTAL</b>	<b>116,2</b>	<b>103,5</b>	<b>12,3</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ANALYTIQUE

EN M€	2001	2000	%
CA PUBLICITÉ DE LA CHAÎNE	559,4	546,2	2,4
COÛT DE LA RÉGIE	(46,2)	(45,1)	-
TAXES ET DROITS D'AUTEURS	(57,3)	(55,2)	-
DIFFUSION	(34,0)	(34,2)	-
<b>RECETTES NETTES DIFFUSEUR</b>	<b>421,9</b>	<b>411,7</b>	<b>2,4</b>
COÛT DE LA GRILLE	(205,9)	(187,4)	9,9
<b>MARGE BRUTE DE LA GRILLE</b>	<b>215,9</b>	<b>224,3</b>	<b>(3,7)</b>
RECETTES DIVERSES (DONT RÉSULTAT M6 PUB)	42,3	39,0	-
RÉSULTAT DES DIVERSIFICATIONS	1,9	(6,6)	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	(47,0)	(44,2)	-
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ</b>	<b>213,2</b>	<b>212,6</b>	<b>0,2</b>
RÉSULTAT FINANCIER CONSOLIDÉ	7,1	3,5	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL CONSOLIDÉ	0,4	(11,5)	-
AMORTISSEMENT GOODWIL TCM, HSS ET FUN TV	(3,6)	(2,1)	-
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (HORS TPS)	(6,5)	(0,9)	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>210,7</b>	<b>201,6</b>	<b>4,4</b>
IMPÔT	(78,2)	(78,0)	-
<b>RÉSULTAT NET AVANT TPS</b>	<b>132,5</b>	<b>123,6</b>	<b>7,1</b>
TPS AVANT IMPÔT	(24,8)	(30,7)	-
IMPÔT TPS	9,0	11,4	-
AMORTISSEMENT GOODWILL TPS	(1,5)	(1,5)	-
<b>TPS APRÈS IMPÔT ET AMORTISSEMENT DU GOODWILL</b>	<b>(17,3)</b>	<b>(20,8)</b>	<b>17,0</b>
RÉSULTAT HORS GROUPE	(0,9)	(0,7)	-
<b>RÉSULTAT NET M6</b>	<b>116,2</b>	<b>103,5</b>	<b>12,2</b>

### Recettes nettes diffuseur

Elles comprennent le chiffre d'affaires publicitaire réalisé par la chaîne M6 diminué du coût des prestations M6 Publicité, des prélèvements obligatoires proportionnels au chiffre d'affaires et du coût de diffusion.

### Coût de la grille

Il correspond au coût des programmes diffusés, achetés, produits ou coproduits.

### Résultat d'exploitation

Il correspond à la marge brute de la grille augmentée des recettes diverses dont principalement le résultat de M6 Publicité et du résultat des autres activités du groupe et diminué des frais généraux et des amortissements pratiqués par la chaîne M6.

### Compte de résultat consolidé

Les charges d'exploitation consolidées s'établissent à 660,2 M€, en hausse de 23,5 %. La participation des salariés atteint 5,1 M€. Les produits d'exploitation consolidés passent de 747,1 M€ à 873,4 M€ et permettent ainsi d'atteindre un résultat d'exploitation qui progresse à 213,2 M€ au lieu de 212,6 M€.

Le résultat financier ressort en hausse à 7,2 M€ au lieu de 3,5 M€.

Il en résulte un résultat courant avant impôt en progression de 2 % à 220,4 M€ contre 216 M€. L'impôt société s'élève à 70,4 M€ en 2001 contre 66,6 M€ en 2000 et correspond à l'impôt société exigible, calculé selon le principe de l'intégration fiscale, pour 72,3 M€ en 2001 au lieu de 72,2 M€ en 2000, minoré d'un produit d'impôt différé de 1,9 M€ résultant principalement des dotations aux provisions courantes et exceptionnelles fiscalement non-déductibles.

Le résultat net consolidé avant part des sociétés mises en équivalence (TPS, Ticketnet et RTL Shop) et avant amortissement des écarts d'acquisition, s'établit à 150,3 M€ contre 137,9 M€ (+9,0 %).

La part des sociétés mises en équivalence s'élève à (30,0) M€ en 2001 contre (31,6) M€ en 2000.

Après résultat des minoritaires de (0,9) M€ (principalement Sedi TV-Téva et Culture Mag. Editions), le résultat net consolidé ressort à 116,2 M€ contre 103,5 M€ en 2000 soit +12,3 %.

### 3. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement, incluant, en 2000 et en 2001, le coût des programmes en variation de stocks, progresse et passe de 202,2 M€ en 2000 à 232,1 M€ en 2001.

### 4. FONDS PROPRES

Les fonds propres sont en progression de 18,1 %, passant de 275,1 M€ à 324,9 M€ en 2001. Les intérêts minoritaires s'élèvent à (0,6) M€, ils tiennent compte des résultats consolidés des sociétés minoritaires (Sedi TV-Téva, et Culture Mag. Editions) de (0,9) M€ et de l'achat par le groupe M6 des 10 % détenus par les minoritaires dans les Girondins de Bordeaux.

### 5. INTÉGRATION FISCALE

Depuis l'origine, le groupe a opté pour le régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés. Métropole Télévision se constitue seule redevable de l'impôt sur les résultats dus par ses filiales en vue de la détermination du résultat d'ensemble du groupe, conformément aux dispositions de l'article 223A du Code Général des Impôts.

Cette disposition concerne toutes les filiales détenues à plus de 95 % à l'exception de celles qui en sont à leur premier exercice.

En 2001 entrent dans le champ de l'intégration fiscale :

- Métropole Télévision - M6
- M6 Publicité
- M6 Films
- Métropole Production
- M6 Interactions
- M6 Droits Audiovisuels
- Immobilière M6
- M6 Thématique
- C. Productions
- Tecipress
- M6 Diffusion
- M6 Web
- M6 Evénements
- M6 Editions
- Home Shopping Service
- Unité 15 Fullfilment
- Télévente Promotion
- M6 Développement
- M6 Projets
- M6 Affaires
- M6 Création
- M6 Conseils
- M6 Evolution
- M6 Bordeaux
- M6 Toulouse

Sont intégrées de fait, en raison de leur constitution, sous forme de SNC ou de SCI :

- |                                       |       |
|---------------------------------------|-------|
| - Sedi TV -Téva                       | 51 %  |
| - TCM Droits Audiovisuels             | 41 %  |
| - M6 Numérique                        | 100 % |
| - TPS                                 | 25 %  |
| - Fun TV                              | 100 % |
| - Edi TV - M6 Music                   | 100 % |
| - SCI du 107 avenue Charles de Gaulle | 100 % |

- Club Téléachat	100 %
- TF6	50 %
- Culture Mag. Editions	90 %

Seront intégrées en 2002, les sociétés créées ou dont le seuil d'intégration a été franchi en 2001 :

- M6 Publicité Interactive
- Société Nouvelle de Distribution
- M6 Foot
- Football Club des Girondins de Bordeaux.

## 6. RESPECT DES OBLIGATIONS GÉNÉRALES ET DE LA CONVENTION

En 2001, M6 a respecté l'ensemble de ses engagements conventionnels et de ses obligations réglementaires.

Les quotas de diffusion de 40 % d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française et de 60 % d'œuvres européennes ont été respectés à la fois sur l'ensemble de la journée et également sur la plage d'heures d'écoute significative, de 17:00 à 23:00 et de 14:00 à 23:00 le mercredi.

Les engagements d'investissements en productions audiovisuelles contractés en 2001 s'élèvent au total à 96,14 M€. Ils représentent en valeur 76,46 M€ pour les œuvres d'expression originale française (525 heures) et 19,68 M€ pour les autres œuvres audiovisuelles (217 heures).

Il s'y ajoute 14,16 M€ d'investissements engagés dans la production de 14 œuvres cinématographiques françaises ou européennes.

Au total, M6 a engagé 110,3 M€ dans la production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques représentant 23,4 % de son chiffre d'affaires net de l'année précédente pour une obligation de 23 % (20 % audiovisuelles et 3 % cinéma).

Le CSA communiquera sur le bilan M6, 2001, au milieu de cette année.

## 7. COTATION EN BOURSE

Depuis son introduction au Second Marché de la Bourse de Paris, au cours de 3,96 € (26 F) le 28 Septembre 1994 (en tenant compte de la division du nominal par 10 intervenue le 15 juin 2000) le cours de l'action a connu une progression très importante.

En 2001 le cours a évolué de 38,15 € le 2 janvier à l'ouverture de la bourse à 32 € à la clôture de la bourse le 28 décembre, avec un minimum de 13,75 € pendant la journée du 17 septembre et un maximum de 44,21 € le 12 janvier.

La capitalisation boursière de la société s'établit à 4,2 Milliards d'€ au 31 décembre 2001.

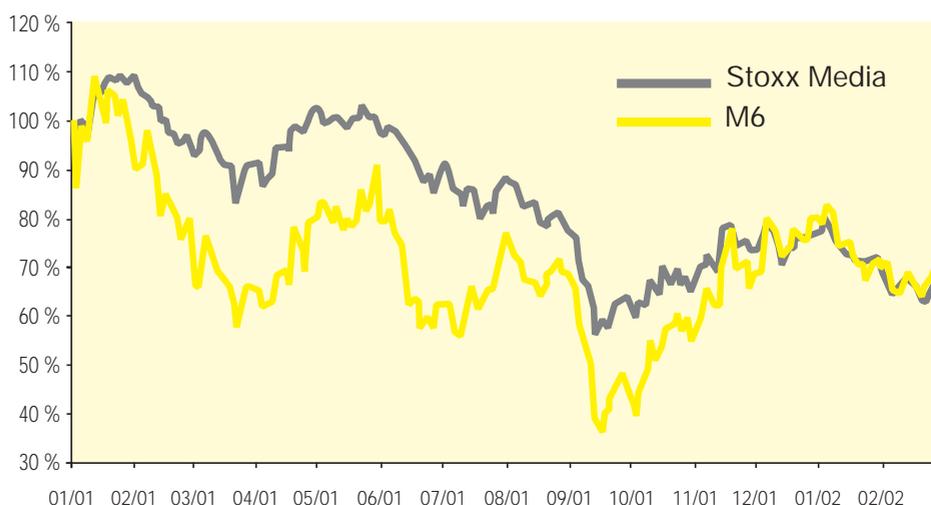
## 8. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

La société n'a pas utilisé, en 2001, l'autorisation d'achat de ses propres actions, qui lui avait été accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2001.

Au 31 Décembre 2001, M6 détient 1 870 002 actions inscrites au poste Valeurs mobilières de placement au bilan de Métropole Télévision pour leur valeur d'acquisition de 70,4 M€. Ces actions devraient être cédées pour 34,1 M€ lors de l'exercice des options d'achat d'actions des plans du 2 septembre 1998, 4 décembre 1998 et 4 juin 1999. La moins-value potentielle de 33,3 M€ avant impôt entre le prix d'acquisition et le prix de cession prévu est étalée sur la durée des plans.

En 2001, une charge exceptionnelle a été enregistrée pour 7,7 M€ au titre de cette moins-value portant la provision correspondante au bilan consolidé à 18,6 M€.

Au cours de cet exercice, 175 000 actions ont été cédées pour 2,4 M€ aux bénéficiaires des plans.



## 9. PLAN D'OPTION D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

ASSEMBLÉE DU	CONSEIL DU	OPTIONS	PRIX ACTION €	EXERCICE À PARTIR DU	BÉNÉFICIAIRES	OPTIONS ATTRIBUÉES AU 31/12/2001*
05-06-1998	02-09-1998	ACHAT	14.11	02/09/2001	31	705 000
	04-12-1998	ACHAT	13.64	04/12/2001	35	745 000
04-06-1999	04-06-1999	ACHAT	18.76	04/06/2004	52	600 000
	19-01-2000	ACHAT	44.63	19/01/2003	7	175 000
26-05-2000	30-06-2000	SOUSCRIPTION	58.58	30/06/2004	88	349 500
18-05-2001	07-06-2001	SOUSCRIPTION	30.80	07/06/2005	146	551 800
<b>TOTAL</b>						<b>3 126 300</b>

\* après division du nominal de l'action par 10 intervenue en juin 2000

## 10. RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

NOM	SOCIÉTÉ	TITRE	RÉMUNÉRATION € <sup>(1)</sup>	JETONS DE PRÉSENCE
JEAN DRUCKER	MÉTROPOLE TÉLÉVISION	PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	707 621	4 545
NICOLAS DE TAVERNOST	MÉTROPOLE TÉLÉVISION	PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE	739 446	
THOMAS VALENTIN	MÉTROPOLE TÉLÉVISION	VICE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE	451 233	
LAURENT AGRECH	MÉTROPOLE TÉLÉVISION	MEMBRE DU DIRECTOIRE	202 679	
JEAN D'ARTHUYS	MÉTROPOLE TÉLÉVISION	MEMBRE DU DIRECTOIRE	206 384	
CATHERINE LENOBLE	M6 PUBLICITÉ	MEMBRE DU DIRECTOIRE	245 447	

(1) Rémunération totale 2001 : fixe + variable calculé sur les performances 2000.

### Stock options des Mandataires sociaux

Nombre d'options attribuées le 7/06/2001 au cours de 30,80 €, exercice à partir du 7/06/2005

NOM	SOCIÉTÉ	TITRE	NOMBRE D'ACTIONS
NICOLAS DE TAVERNOST	MÉTROPOLE TÉLÉVISION	PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE	40 000
THOMAS VALENTIN	MÉTROPOLE TÉLÉVISION	VICE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE	25 000
LAURENT AGRECH	MÉTROPOLE TÉLÉVISION	MEMBRE DU DIRECTOIRE	16 000
JEAN D'ARTHUYS	MÉTROPOLE TÉLÉVISION	MEMBRE DU DIRECTOIRE	16 000
CATHERINE LENOBLE	M6 PUBLICITÉ	MEMBRE DU DIRECTOIRE	16 000

## 11. RÉMUNÉRATION DES 10 PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

**RÉMUNÉRATION TOTALE<sup>(1)</sup> PERÇUE EN 2001 EN €**

**3 218 014**

(1) y compris les mandataires sociaux

## 12. POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés en France se sont élevés à 79 M€ en 2001 après 91 M€ en 2000 et 101 M€ en 1999 et concernent principalement les coproductions.

Ces montants incluent les investissements financiers suivants :

- augmentation de notre participation dans le Football Club des Girondins à 99 % pour 2,6 M€,
- acquisition de la société SND, spécialisée dans la distribution de films cinématographiques, pour 1,6 M€.

Tous ces investissements ont été financés sur fonds propres.

## 13. RISQUES DE MARCHÉ

M6 évolue dans un environnement concurrentiel dans lequel quatre chaînes se partagent l'essentiel du marché publicitaire TV. En raison du nombre élevé de clients annonceurs et de fournisseurs de programmes et de productions, M6 ne dépend pas particulièrement dans ses ventes ou ses approvisionnements d'un nombre restreint de clients ou de fournisseurs.

M6 exerce son activité quasi-exclusivement en France. La société est peu exposée directement aux risques de taux de change car la très grande majorité de ses contrats d'achat de droits de diffusion est conclue en francs français et en euros. Au dernier trimestre de 1996 la société, par l'intermédiaire de ses filiales TPS et TCM, a conclu un important accord avec les Studios Paramount.

Cet accord l'engage de façon conjointe mais non-solidaire à un achat de droits qui s'élève à 5 millions de dollars au travers de la société TPS et à 60 millions de dollars au travers de la société TCM. Cet accord a aussitôt fait l'objet d'une couverture de change partielle par les sociétés concernées.

Il s'y est ajouté un effectif moyen de 995 pigistes et intermittents du spectacle contre 1 073 en 2000 représentant un effectif équivalent temps plein de 299 personnes contre 348 en 2000. Au 31 Décembre 2001, l'effectif était de 893 permanents, dont 420 dans la société et 473 dans les filiales.

## 14. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés s'élèvent à 963 M€ et sont essentiellement constitués :

- par les sommes restant à verser sur des contrats de coproduction d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles ;
- par les engagements donnés sur des contrats d'achats de droits audiovisuels ;
- par les engagements conjoints mais non-solidaire pris en 1996 avec les Studios Paramount et MGM pour l'achat de droits de diffusion sur les films existants ou à venir pendant une période de 10 ans ;
- par les engagements donnés en responsabilité sur les SNC.

Il n'existe aucun crédit-bail dans l'ensemble du groupe.

Les engagements reçus s'élèvent à 548 M€ et sont essentiellement constitués par les engagements reçus en responsabilité sur les SNC.

## 15. RESSOURCES HUMAINES (HORS FC GIRONDINS DE BORDEAUX)

L'effectif permanent moyen du groupe est passé de 793 à 903 personnes soit un accroissement de 110 emplois au cours de l'exercice (+14 %). L'accroissement a eu lieu principalement sur les filiales intégrant les décrochages locaux de Bordeaux et Toulouse.

## 16. PERSPECTIVES

En 2002, dans la continuité de sa politique de programmation, M6 mettra à l'antenne des programmes événementiels puissants et des magazines et fictions susceptibles de rassembler de fortes audiences et d'accroître sa part de marché publicitaire.

Les activités de diversifications devraient profiter des nombreuses synergies développées avec l'antenne en matière de publications, de musique et d'interactivité.

A travers TPS et la réponse à l'appel à candidature à la Télévision Numérique Terrestre, M6 développera l'édition de ses chaînes thématiques.

## 17. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

### CONTRÔLES FISCAUX

Les deux contrôles fiscaux en cours sur 2001 se sont achevés et n'ont donné lieu à aucun redressement significatif.

Un nouveau contrôle commence sur une société du groupe en 2002.

Les faits, ou litiges ou arbitrage, susceptibles d'avoir une incidence sur l'activité, le patrimoine et les résultats de Métropole Télévision et des filiales ont fait l'objet d'une provision.

## 18. DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES CINQ EXERCICES PRÉCÉDENTS

### DIVIDENDES

Les dividendes versés lors des exercices précédents se sont élevés à :

EN €	2000	1999*	1998	1997	1996
DIVIDENDE NET	0,510	0,41	3,28	4,57	2,06
AVOIR FISCAL	0,255	0,21	1,64	2,29	1,03
DIVIDENDE GLOBAL	0,765	0,62	4,92	6,86	3,09

\*après division du nominal par 10

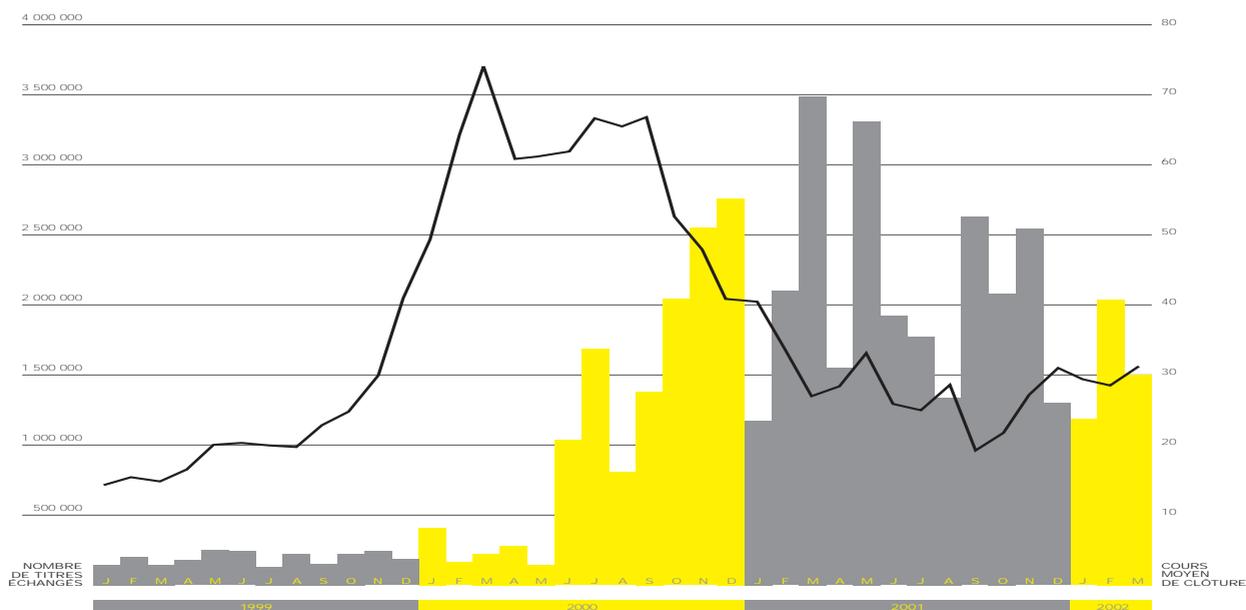
## 19. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2001

RTL GROUP	45,22 %
SUEZ	37,34 %
INSTITUTIONNELS ET PUBLIC	16,02 %
AUTOCONTRÔLE	1,42 %

# EVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DU VOLUME DES ECHANGES

		€	EN M€
	NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS	COURS MOYEN DE CLÔTURE	CAPITAUX ÉCHANGÉS
<b>1999</b>			
JANVIER	125 646	14,05	17,78
FÉVRIER	179 981	15,20	27,61
MARS	130 240	14,73	19,07
AVRIL	160 452	16,14	26,01
MAI	228 646	19,51	44,94
JUIN	228 846	19,97	45,65
JUILLET	107 548	19,63	21,01
AOÛT	201 524	19,63	39,47
SEPTEMBRE	130 926	22,39	29,71
OCTOBRE	203 091	24,31	48,88
NOVEMBRE	226 898	29,71	66,37
DÉCEMBRE	175 277	40,74	66,75
<b>2000</b>			
JANVIER	397 700	48,76	191,3
FÉVRIER	153 858	64,04	100,61
MARS	198 941	73,24	145,02
AVRIL	268 391	60,82	164,3
MAI	125 009	60,95	75,9
JUIN	1 020 559	61,75	121,32
JUILLET	1 670 807	66,17	113,87
AOÛT	782 010	65,43	51,71
SEPTEMBRE	1 377 919	66,16	90,58
OCTOBRE	2 033 558	52,75	108,02
NOVEMBRE	2 526 025	47,67	120,05
DÉCEMBRE	2 744 221	41,09	108,56
<b>2001</b>			
JANVIER	1 154 876	39,63	45,58
FÉVRIER	2 079 627	33,96	71,52
MARS	3 479 945	26,83	92,98
AVRIL	1 537 583	27,71	43,89
MAI	3 304 893	32,60	109,03
JUIN	1 899 587	26,69	54,98
JUILLET	1 749 190	25,26	42,65
AOÛT	1 307 585	27,79	36,71
SEPTEMBRE	2 614 805	19,11	48,34
OCTOBRE	2 061 246	21,02	45,16
NOVEMBRE	2 510 503	26,70	68,39
DÉCEMBRE	1 271 656	30,25	38,03
<b>2002</b>			
JANVIER	1 160 731	29,46	34,29
FÉVRIER	2 030 620	27,06	55,23
MARS	1 448 054	32,27	47,02

(SOURCE SBF) - Les cours de janvier 1999 ont été retraités pour tenir compte de la division du nominal de l'action par 10 intervenue en janvier 2000.



# BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

EN MILLIERS D'€

	NOTE N°	31/12/2001		31/12/2000		31/12/1999
		BRUT	AM. ET PROV.	NET	NET	NET
<b>ECARTS D'ACQUISITION</b>	<b>3.1</b>	<b>38 245</b>	<b>14 380</b>	<b>23 865</b>	<b>26 861</b>	<b>25 243</b>
DROITS AUDIOVISUELS		141 499	104 092	37 407	129 852	111 993
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		147 398	129 751	17 647	15 677	16 725
AV. ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS		25 644		25 644	36 456	32 738
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3.2</b>	<b>314 541</b>	<b>233 843</b>	<b>80 698</b>	<b>181 985</b>	<b>161 456</b>
TERRAIN		6 071		6 071	6 071	6 071
CONSTRUCTIONS		56 301	11 690	44 611	46 299	48 882
INSTALLATIONS TECHNIQUES		32 389	24 253	8 136	9 275	6 878
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		15 174	8 083	7 091	5 194	6 508
IMMOBILISATIONS EN COURS		709		709	616	44
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3.2</b>	<b>110 644</b>	<b>44 026</b>	<b>66 618</b>	<b>67 455</b>	<b>68 383</b>
TITRES DE PARTICIPATIONS	3.3	3 412	2 617	795	21 372	20 715
CRÉANCES SUR PARTICIPATIONS	3.4	57 289		57 289	47 064	29 476
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3.5	1 976	10	1 966	869	716
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		<b>62 677</b>	<b>2 627</b>	<b>60 050</b>	<b>69 305</b>	<b>50 907</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>526 107</b>	<b>294 876</b>	<b>231 231</b>	<b>345 606</b>	<b>305 989</b>
STOCKS DE DROITS DE DIFFUSION	3.6	235 992	47 694	188 298	47 128	41 270
AUTRES STOCKS	3.6	9 946	3 825	6 121	6 510	4 270
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	3.7	202 173	8 230	193 943	172 197	135 986
AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION	3.7	122 901	1 524	121 377	101 801	46 623
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS	3.8	248 317	0	248 317	165 995	95 653
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>819 329</b>	<b>61 273</b>	<b>758 056</b>	<b>493 631</b>	<b>323 802</b>
IMPÔT DIFFÉRÉ	3.9	26 823		26 823	19 793	14 404
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 372 259</b>	<b>356 149</b>	<b>1 016 110</b>	<b>859 030</b>	<b>644 195</b>

## BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

EN MILLIERS D'€

	NOTE N°	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
CAPITAL SOCIAL		52 755	52 755	52 755
PRIME D'ÉMISSION		24 169	24 169	24 169
RÉSERVES CONSOLIDÉES		131 846	94 714	70 816
RÉSULTAT GROUPE		116 151	103 462	77 306
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3.10</b>	<b>324 921</b>	<b>275 100</b>	<b>225 046</b>
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		1 662	1 735	1 124
AUTRES FONDS PROPRES		1 662	1 735	1 124
<b>FONDS PROPRES PART DU GROUPE</b>		<b>326 583</b>	<b>276 835</b>	<b>226 170</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>3.11</b>	<b>(560)</b>	<b>1 295</b>	<b>753</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>3.12</b>	<b>178 044</b>	<b>137 643</b>	<b>93 210</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	3.13	309 398	177 172	138 564
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3.13	95 289	114 526	66 423
DETTES D'EXPLOITATION		404 687	291 698	204 987
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	3.14	52 438	123 234	104 750
AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION	3.13	49 013	27 594	13 457
DETTES DIVERSES		101 451	150 828	118 207
IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF	3.9	5 905	731	868
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 016 110</b>	<b>859 030</b>	<b>644 195</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

EN MILLIERS D'€

	NOTE N°	2001	2000	1999
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	845 331	742 522	629 010
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	4.2	28 052	4 579	9 967
<b>TOTAL</b>		<b>873 383</b>	<b>747 101</b>	<b>638 977</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
CONSOMMATION DE L'EXERCICE	4.3	363 541	242 238	217 471
CHARGES DE PERSONNEL	4.4	104 007	83 147	72 177
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4.5	55 635	46 666	45 051
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		47 067	43 262	33 748
DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROV.(NETTES DE REPRISES)	4.6	89 939	119 243	102 876
<b>TOTAL</b>		<b>660 189</b>	<b>534 556</b>	<b>471 323</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4.7</b>	<b>213 194</b>	<b>212 545</b>	<b>167 654</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>4.8</b>	<b>7 166</b>	<b>3 480</b>	<b>2 634</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>220 360</b>	<b>216 025</b>	<b>170 288</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>4.9</b>	<b>379</b>	<b>(11 488)</b>	<b>1 322</b>
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	4.10	70 435	66 641	56 504
<b>RESULTAT NET</b>		<b>150 304</b>	<b>137 896</b>	<b>115 106</b>
<b>PART DES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE</b>		<b>(29 970)</b>	<b>(31 601)</b>	<b>(36 204)</b>
<b>RESULTAT NET CONSOLIDÉ AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION</b>		<b>120 334</b>	<b>106 295</b>	<b>78 902</b>
AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION		5 088	3 547	2 683
INTERETS MINORITAIRES	3.11	(905)	(714)	(1 087)
<b>RESULTAT GROUPE</b>		<b>116 151</b>	<b>103 462</b>	<b>77 306</b>

# TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ

EN MILLIERS D'€

	2001	2000	1999
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>			
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	116 151	103 462	77 306
PARTS DES MINORITAIRES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	(905)	(714)	(1 087)
QUOTE PART DANS LE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	29 970	31 601	36 204
<b>ELIMINATION DES CHARGES ET PRODUITS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE</b>			
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	112 834	136 195	104 519
PLUS VALUES ET MOINS VALUES DE CESSION	(23 284)	(243)	2 939
AUTRES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE	(2 690)	(6 422)	1 440
<b>TOTAL CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>232 076</b>	<b>263 879</b>	<b>221 321</b>
<b>VARIATIONS D'EXPLOITATION</b>			
STOCKS	(47 021)	(8 269)	(12 209)
CRÉANCES D'EXPLOITATION	(1 885)	(91 705)	(65 194)
DETTES D'EXPLOITATION	9 472	120 939	39 980
TRANSFERTS DE CHARGES AU COMPTE DE CHARGES À REPARTIR	-	(181)	(664)
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION</b>	<b>(39 434)</b>	<b>20 784</b>	<b>(38 087)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>192 642</b>	<b>284 663</b>	<b>183 234</b>
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(53 624)	(132 369)	(121 625)
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(6 998)	(10 027)	(14 663)
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	(12 325)	(17 345)	(14 815)
TRÉSORERIE NETTE RÉSULTANT D'ACQUISITIONS ET CESSIONS DE FILIALES	26 557	(6 042)	(23 136)
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	1 386	1 174	115
CESSIONS OU RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	(363)	1 020	4 604
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>(45 367)</b>	<b>(163 589)</b>	<b>(169 520)</b>
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>			
SOMMES REÇUES DES ACTIONNAIRES SUITE À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL	-	-	-
AUGMENTATIONS DES AUTRES CAPITAUX PROPRES	884	1 506	3 263
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIÈRES OU DES AUTRES FONDS PROPRES	-	-	-
DIVIDENDES VERSÉS AUX ACTIONNAIRES DE LA STÉ MÈRE ET AUX MINOS DES STÉS INTÉGRÉES	(65 837)	(52 237)	(41 371)
<b>FLUX DE TRESORERIE RÉSULTANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(64 953)</b>	<b>(50 731)</b>	<b>(38 108)</b>
<b>VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE</b>	<b>82 322</b>	<b>70 343</b>	<b>(24 394)</b>
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	165 995	95 652	120 046
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>248 317</b>	<b>165 995</b>	<b>95 652</b>

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## 1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 1.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de M6 sont établis conformément au règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable.

Ils respectent les principes et méthodes de consolidation décrits ci-après.

Sauf indication contraire, tous les montants cités dans l'Annexe sont libellés en milliers d'Euros.

### MÉTHODES UTILISÉES

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés que Métropole Télévision contrôle de manière exclusive.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les autres sociétés où le groupe Métropole Télévision exerce une influence notable sont consolidées par équivalence.

### DATES DE CLÔTURE DES EXERCICES

Toutes les sociétés consolidées clôturent leur exercice au 31 décembre, à l'exception de la société Ticketnet (30 septembre).

### COMPARABILITÉ DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés au 31 décembre 2001 sont établis selon les mêmes méthodes qu'en 2000.

Seuls les droits de diffusions antérieurement immobilisés sont comptabilisés en 2001, pour être en conformité avec les règles internationales, en stocks.

Chaque passage à l'antenne, antérieurement comptabilisé en amortissement, génère, en conséquence, une consommation de stock.

## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SOCIÉTÉS	FORME	ACTIVITÉS	% DE DÉTENTION	MODE
Métropole Télévision - M6	SA	Société mère	-	IG
M6 Publicité	SA	Régie publicitaire	99,97 %	IG
M6 Publicité Interactive	SAS	Régie publicitaire site Web	100,00 %	IG
M6 Bordeaux	SAS	Décrochage local	100,00 %	IG
M6 Toulouse	SAS	Décrochage local	100,00 %	IG
M6 Diffusion	SA	Holding activité numérique	100,00 %	IG
M6 Droits Audiovisuels	SA	Vente de droits de diffusion	99,94 %	IG
M6 Editions	SA	Société de presse	99,98 %	IG
M6 Evénements	SA	Production de spectacles	100,00 %	IG
M6 Films	SA	Coproduction de films	99,98 %	IG
M6 Foot	SAS	Holding activité sportive	99,00 %	IG
M6 Interactions	SA	Exploitation des droits dérivés	100,00 %	IG
Edi TV - M6 Music	SNC	Chaîne musicale M6 Music	100,00 %	IG
M6 Numérique	SNC	Holding activité numérique	100,00 %	IG
M6 Thématique	SA	Holding des chaînes thématiques	99,96 %	IG
M6 Web	SA	Société internet de contenu et fournisseur d'accès	100,00 %	IG
Métropole Production	SA	Production d'œuvres audiovisuelles	99,98 %	IG
C. Productions	SA	Production d'émissions d'information	100,00 %	IG
Club Téléachat	SNC	Chaîne thématique	100,00 %	IG
Fun TV	SNC	Chaîne musicale Fun TV	100,00 %	IG
Home Shopping Service	SA	Emissions de Téléachat	99,80 %	IG
Immobilière M6	SA	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG
SCI du 107	SCI	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG
Sedi TV - Téva	SNC	Chaîne thématique Téva	51,00 %	IG
Tecipress	SA	Production /Réalisation programmes audiovisuels	99,97 %	IG
Culture Mag Editions	SNC	Edition d'un magazine de presse écrite	90,00 %	IG
Sté Nelle de Distribution	SA	Distribution films cinématographiques	100,00 %	IG
Girondins de Bordeaux	SASP	Club de Football	98,76 %	IG
ExtensionTV - Série Club	SA	Chaîne thématique Série Club	50,00 %	IP
TCM DA	SNC	Portefeuille de droits de diffusion	41,25 %	IP
TF6	SCS	Chaîne thématique TF6	50,00 %	IP
TPS	SNC	Diffuseur des chaînes numériques	25,00 %	ME
Ticketnet /SHAPT	SA	Société de service pour la réservation et la billetterie	33,00 %	ME
RTL Shop	GMBH	Production et diffusions d'émissions de télé-achat	20,00 %	ME

IG = Intégration globale IP = Intégration proportionnelle ME = Mise en Equivalence

Cinq sociétés sont consolidées pour la première fois en 2001 :

- Football Club des Girondins de Bordeaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001 (cf §2.2),
- Société Nouvelle de Distribution à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001, date d'acquisition effective,
- RTL Shop, société dont le siège social est en Allemagne, créée en 2001,
- Culture Mag Editions, M6 Publicité Interactive, sociétés dont l'activité est devenue significative en 2001.

Les entreprises consolidées ont toutes leur siège social en France à l'exception de la société RTL Shop mentionnée ci-dessus.

## OPÉRATIONS ET COMPTES RÉCIPROQUES

Toutes les opérations significatives ainsi que les comptes réciproques entre les sociétés consolidées sont éliminés.

Les provisions pour dépréciation se rapportant aux filiales consolidées sont réintégrées dans le résultat consolidé.

## 1.2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Par rapport aux comptes sociaux, les compléments d'amortissements de parts coproducteur et les provisions sur droits audiovisuels figurant dans les provisions pour risques sont reclassés en consolidation en diminution des autres immobilisations incorporelles.

### 1.2.1 ECART D'ACQUISITION

Lors de l'acquisition des titres, l'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part correspondante dans l'actif net à la date de prise de participation, après affectation des écarts d'évaluation reconnus, est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique "écart d'acquisition".

Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une période de 10 ans. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation complémentaire si la situation financière de la filiale le justifie.

### 1.2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- des droits audiovisuels détenus par les sociétés ayant comme objet social leur commercialisation,
- des parts coproducteur de fictions et de longs métrages,
- des logiciels.

### Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels, regroupant des droits cinématographiques, télévisuels et vidéographiques, achetés avec ou sans minimum garanti, sont comptabilisés en immobilisations

incorporelles et amortis linéairement sur la durée de vie du contrat plafonnée :

- à 3 ans si la société a le régime distributeur ;
- à 5 ans si la société a le régime négociant.

Un complément de provision est éventuellement comptabilisé, en plus, au cas par cas en fonction des perspectives de recettes futures.

Cette provision figure dans les comptes consolidés à l'actif en augmentation des amortissements.

### Coproductions de fictions, de documentaires, concerts et émissions

La part coproducteur de fictions, concerts et émissions, correspondant au droit aux recettes sur la commercialisation de la coproduction, est amortie de façon linéaire sur 3 ans.

Cette part coproducteur est entièrement dépréciée si les recettes escomptées paraissent insuffisantes.

### Coproductions de films cinématographiques

La part coproducteur des films cinématographiques est inscrite en immobilisation et amortie à hauteur des recettes ou linéairement sur trois ans si les recettes générées sont insuffisantes.

### Logiciels informatiques

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur une durée de un an.

### 1.2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

Matériel de bureau	
et matériel technique	3 à 5 ans
Matériel informatique	4 ans
Installations générales,	
meubler de bureau	10 ans
Constructions	25 ans

### 1.2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés à leur prix d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur actuelle le justifie.

### 1.2.5 STOCKS

Les entrées sont comptabilisées au coût d'achat, déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, mais hors escomptes de règlement.

Les sorties de stocks sont effectuées à la valeur d'entrée au fur et à mesure de leur consommation ou de leur vente.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût de revient.

Ces stocks sont essentiellement constitués de droits de diffusion et dans une moindre mesure de stocks de produits dérivés.

## Droits de diffusion

Les droits de diffusion sont comptabilisés en stocks depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Les droits de diffusions sont sortis du stock au fur et à mesure de leur passage à l'antenne selon les règles suivantes :

- droit acquis pour une seule diffusion : 100 % de la valeur,
- droit acquis pour plusieurs diffusions avec une période de droit supérieure à un an :
  - > 1<sup>ère</sup> diffusion : 66,67 %, antérieurement 80 %
  - > 2<sup>ème</sup> diffusion : 33,33 %, antérieurement 20 %.

Ce changement de coefficient de dépréciation est sans impact significatif sur les charges de programmes de l'exercice.

Les droits dont la diffusion est improbable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

### 1.2.6 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur brute. Une provision est constituée lorsque leur valeur d'inventaire ou de réalisation est inférieure à leur coût d'acquisition.

Les actions propres détenues sont inscrites en valeurs mobilières de placement.

### 1.2.7 IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt différé est calculé selon la méthode du report variable, sans actualisation.

Les impôts différés ne sont comptabilisés à l'actif que si les sociétés ont une assurance raisonnable de les utiliser au cours des années ultérieures.

### 1.2.8 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des couvertures financières pour réduire son exposition à la fluctuation des cours de change.

Les contrats non dénoués sont présentés en hors bilan pour leur valeur nominale.

### 1.2.9 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau présente les flux réels liés à l'activité des sociétés présentes dans le périmètre de fin d'exercice.

Les effets sur la trésorerie des entrées et sorties de périmètre résultant d'acquisitions ou de cessions de société sont identifiés sur la ligne "trésorerie nette résultant d'acquisitions et cessions de filiales".

La ligne trésorerie du tableau de flux intègre les disponibilités, les valeurs mobilières de placement et les actions propres.

## 2. OPERATIONS MAJEURES 2001

### 2.1 CESSION DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ SÉRIE CLUB

La cession de la société Série Club a généré une plus value de 21,9 M€ comptabilisée en résultat exceptionnel.

Suite à cette cession, la société Série Club est consolidée par intégration proportionnelle.

Sur les notes de bilan, l'incidence du changement de méthode de consolidation est présenté dans la colonne "Variation de périmètre".

### 2.2 CONSOLIDATION DU FC GIRONDINS DE BORDEAUX

Notre participation dans le Football Club des Girondins de Bordeaux a été augmentée en 2001 pour passer de 67 % à 99 %.

L'acquisition du Club a représenté un investissement total de 18,3 M€ générant en consolidation un écart d'acquisition de 0,7 M€.

Le Club a en 2001, conformément aux modifications législatives intervenues au cours de l'année, transformé sa forme juridique pour passer de SAOS en SASP et peut, à ce titre, distribuer des dividendes.

Les Girondins de Bordeaux sont, donc, à compter du 2<sup>nd</sup> semestre 2001, consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe M6. Le résultat cumulé du Club depuis notre prise de participation en 1998, soit 2,2 M€, a été comptabilisé en résultat exceptionnel. Afin d'assurer la lisibilité de nos comptes, les augmentations bilantielles, liées à la consolidation de cette société, sont renseignées dans la colonne variation de périmètre.

## 2.3 CLASSEMENT DES DROITS DE DIFFUSION

Le classement des droits de diffusion en stocks en 2000 et 1999 aurait eu les effets suivants sur les comptes présentés antérieurement :

	2000	1999
<b>BILAN</b>		
DROITS DE DIFFUSION IMMOBILISÉS (VALEUR NETTE)	(82 462)	(71 555)
STOCKS DE DROITS DE DIFFUSION (VALEUR NETTE)	82 462	71 555
<b>RÉSULTAT</b>		
CONSOMMATION DE L'EXERCICE	61 641	53 707
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	(61 641)	(53 707)
<b>TABLEAU DE FINANCEMENT</b>		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	(61 641)	(53 707)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(13 165)	(19 671)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX INVESTISSEMENTS	74 806	73 378

### 3. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

#### 3.1 ECARTS D'ACQUISITION

En 2001, la hausse des écarts d'acquisition concerne essentiellement la prise de participation complémentaire dans la société M6 Foot (10 %)

ainsi que l'acquisition de la Société Nouvelle de Distribution (100 %).

L'écart d'acquisition de la société Ticketnet a été totalement amorti sur l'exercice.

La décomposition des écarts d'acquisition par société est la suivante :

			31/12/2001	31/12/2000
	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
HSS	10 406	4 425	5 981	6 961
UNITÉ 15	220	176	44	88
TPS	14 910	5 964	8 946	10 440
TCM	436	174	262	305
FUN TV	8 405	1 806	6 599	7 439
TICKETNET	1 776	1 776	0	1 628
M6 FOOT	733	0	733	-
SND	1 064	57	1 007	-
CULTURE MAG EDITIONS	295	2	293	-
<b>TOTAL</b>	<b>38 245</b>	<b>14 380</b>	<b>23 865</b>	<b>26 861</b>

#### 3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

##### 3.2.1 VALEURS BRUTES

	31/12/2000	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VAR PÉRIMÈTRE	31/12/2001
DROITS AUDIOVISUELS	424 593	12 927	292 605	(3 416)	141 499
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	115 181	31 883	417	751	147 398
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 456	29 353	40 165	-	25 644
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>576 230</b>	<b>74 163</b>	<b>333 187</b>	<b>(2 665)</b>	<b>314 541</b>
TERRAINS	6 071	-	-	-	6 071
CONSTRUCTIONS	55 256	129	44	960	56 301
INSTALLATIONS TECHNIQUES	31 318	3 358	2 482	195	32 389
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 094	3 266	556	1 370	15 174
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	616	299	206	-	709
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>104 355</b>	<b>7 052</b>	<b>3 288</b>	<b>2 525</b>	<b>110 644</b>

##### 3.2.2 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	31/12/2000	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VAR PÉRIMÈTRE	31/12/2001
DROITS AUDIOVISUELS	294 741	33 934	222 742	(1 841)	104 092
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	99 504	30 328	136	55	129 751
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>394 245</b>	<b>64 262</b>	<b>222 878</b>	<b>(1 786)</b>	<b>233 843</b>
CONSTRUCTIONS	8 957	2 687	2	48	11 690
INSTALLATIONS TECHNIQUES	22 043	3 913	1 606	(97)	24 253
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 900	2 037	330	473	8 080
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>36 900</b>	<b>8 637</b>	<b>1 938</b>	<b>424</b>	<b>44 023</b>

Les diminutions des immobilisations incorporelles et des amortissements des immobilisations incorporelles proviennent des droits de diffusion comptabilisés en stocks et antérieurement enregistrés en immobilisations incorporelles (cf §2.3).

#### 3.3 TITRES DE PARTICIPATIONS

Ils s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2000	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VAR PÉRIMÈTRE	31/12/2001
TITRES DE PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES <sup>(1)</sup>	18 795	6	18 310	-	491
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS <sup>(2)</sup>	2 577	1 027	683	-	2 921
<b>TOTAL</b>	<b>21 372</b>	<b>1 033</b>	<b>18 993</b>	<b>0</b>	<b>3 412</b>
DÉPRÉCIATION DES AUTRES TITRES IMMOBILISÉS <sup>(2)</sup>	-	(2 617)	-	-	(2 617)
<b>TITRES DE PARTICIPATION NETS</b>	<b>21 372</b>				<b>795</b>

(1) Il s'agit de titres dont la possession durable est utile à l'activité du groupe mais qui ne représentent pas une importance significative pour le groupe au 31/12/2001. La diminution des titres provient essentiellement de la consolidation des Girondins de Bordeaux.

(2) Il s'agit d'entreprises détenues par le groupe avec un pourcentage de droits de vote inférieur à 20 %.

### 3.4 CRÉANCES SUR PARTICIPATIONS

	31/12/2000	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VAR PÉRIMÈTRE	31/12/2001
TCM DA	3 599	-	1 161	-	2 438
TPS	43 424	3 811	-	-	47 235
TF6	-	4 405	-	-	4 405
RTL SHOP	-	3 170	-	-	3 170
AUTRES	41	-	-	-	41
<b>TOTAL</b>	<b>47 064</b>	<b>11 386</b>	<b>1 161</b>	<b>-</b>	<b>57 289</b>

### 3.5 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31/12/2000	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VAR PÉRIMÈTRE	31/12/2001
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS	869	1 168	119	48	1 966
AUTRES	-	-	-	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>869</b>	<b>1 168</b>	<b>119</b>	<b>58</b>	<b>1 976</b>

### 3.6 STOCKS

Cette rubrique s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2000	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VAR PÉRIMÈTRE	31/12/2001
STOCKS DE DROITS DE DIFFUSION	47 128	300 151	110 806	(481)	235 992
DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS DE DROITS DE DIFFUSION	-	(67 380)	19 686	-	(47 694)
<b>STOCKS DE DROITS DE DIFFUSION NETS</b>	<b>47 128</b>				<b>188 298</b>
STOCKS COMMERCIAUX	11 118	9 854	11 742	716	9 946
DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS COMMERCIAUX	(4 608)	(2 404)	3 217	(30)	(3 825)
<b>STOCKS COMMERCIAUX NETS</b>	<b>6 510</b>				<b>6 121</b>

Les variations proviennent des droits de diffusion comptabilisés en stocks et antérieurement enregistrés en immobilisations incorporelles (cf §2.3), ainsi que des acquisitions de droits réalisées sur l'exercice.

### 3.7 CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

#### 3.7.1 EVOLUTION DU POSTE

	31/12/2000	VARIATION NETTE	VAR PÉRIMÈTRE	31/12/2001
AVANCES ET ACOMPTES	6 226	(718)	15	5 523
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	171 155	12 267	13 228	196 650
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>177 381</b>	<b>11 549</b>	<b>13 243</b>	<b>202 173</b>
DÉPRÉCIATIONS	(5 184)	(1 594)	(1 452)	(8 230)
<b>TOTAL</b>	<b>172 197</b>	<b>9 955</b>	<b>11 791</b>	<b>193 943</b>
CRÉANCES SUR L'ETAT	52 362	5 037	(280)	57 119
COMPTES DE RÉGULARISATION	4 375	699	16 468	21 542
AUTRES	45 064	(4 588)	3 764	44 240
<b>TOTAL AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGUL</b>	<b>101 801</b>	<b>1 148</b>	<b>19 952</b>	<b>122 901</b>
DÉPRÉCIATIONS	-	52	(1 576)	(1 524)
<b>TOTAL</b>	<b>101 801</b>	<b>1 200</b>	<b>18 376</b>	<b>121 377</b>

#### 3.7.2 VENTILATION PAR ÉCHÉANCE

	TOTAL	-1 AN	+1 AN	+5 ANS
AVANCES ET ACOMPTES	5 523	5 523	-	-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	196 650	186 865	9 785	-
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>202 173</b>	<b>192 388</b>	<b>9 785</b>	<b>0</b>
DÉPRÉCIATIONS	(8 230)	(8 230)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>193 943</b>	<b>184 158</b>	<b>9 785</b>	<b>0</b>
CRÉANCES SUR L'ETAT	57 119	57 119	-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION	21 542	5 445	16 097	-
AUTRES	44 240	38 702	5 538	-
<b>TOTAL AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGUL</b>	<b>122 901</b>	<b>101 266</b>	<b>21 635</b>	<b>0</b>
DÉPRÉCIATIONS	(1 524)	(1 524)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>121 377</b>	<b>99 742</b>	<b>21 635</b>	<b>0</b>

Les comptes de régularisations sont principalement constitués des charges à répartir relatives aux coûts de transferts des joueurs des Girondins de Bordeaux répartis sur la durée des contrats.

### 3.8 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

Elles se composent de :

	31/12/2001	31/12/2000
ACTIONS PROPRES	70 386	77 940
FONDS COMMUN DE PLACEMENT, SICAV, CERTIFICATS DE DÉPÔTS	177 931	88 055

<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS</b>	<b>248 317</b>	<b>165 995</b>
--	----------------	----------------

La société Métropole Télévision détient, au 31/12/2001, 1 870 002 actions propres, destinées à couvrir l'exercice des options d'achat accordées aux salariés bénéficiaires.

### 3.9 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Au 31 décembre 2001, la ventilation des impôts différés par nature est la suivante :

DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	26 570
CRÉDITS D'IMPÔTS	108
REPORTS DÉFICITAIRES	145
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS</b>	<b>26 823</b>

DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	5 905
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS</b>	<b>5 905</b>

### 3.10 CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres consolidés sur l'exercice s'analyse comme suit :

	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES CONSOLIDEES	RESULTAT GROUPE	AUTRES	CAPITAUX PROPRES
<b>SITUATION À LA CLÔTURE 1999</b>	<b>52 755</b>	<b>24 169</b>	<b>70 816</b>	<b>77 306</b>	<b>-</b>	<b>225 046</b>
VARIATION DE CAPITAL DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE						
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE				103 462		
DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES PAR L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE			(53 256)			
AUTRES MOUVEMENTS			(152)			
<b>SITUATION À LA CLÔTURE 2000</b>	<b>52 755</b>	<b>24 169</b>	<b>94 714</b>	<b>103 462</b>	<b>-</b>	<b>275 100</b>
VARIATION DE CAPITAL DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE						
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE				116 151		
DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES PAR L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE			(66 220)			
AUTRES MOUVEMENTS			(110)			
<b>SITUATION À LA CLÔTURE 2001</b>	<b>52 755</b>	<b>24 169</b>	<b>131 846</b>	<b>116 151</b>	<b>-</b>	<b>324 921</b>

Au 31/12/2001, le capital social de Métropole Télévision, d'une valeur de 52 755 476 €, se compose de 131 888 690 actions de 0,4 €, chacune entièrement libérée.

### 3.11 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires s'analysent comme suit :

INTÉRÊTS MINORITAIRES AU 31/12/2000	1 295
RÉSULTAT 2001 PART DES MINORITAIRES <sup>(1)</sup>	(905)
DIVIDENDES VERSÉS PAR LES FILIALES MINORITAIRES	(9)
AFFECTATION DES RÉSULTATS MINORITAIRES DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES	823
VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	(1 835)
AUTRES	71
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES AU 31/12/2001</b>	<b>(560)</b>

(1) Contribution par société au résultat

SEDI TV	(544)
CULTURE MAG EDITIONS	(403)
AUTRES	42
<b>TOTAL</b>	<b>(905)</b>

### 3.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2000	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VAR PÉRIMÈTRE	31/12/2001
PROVISIONS POUR LITIGES	5 528	9 220	1 828	1 847	14 767
PROVISIONS POUR RISQUES M6 FILMS	8 137	-	948	-	7 189
PROVISIONS POUR PERTE DE CHANGE	948	398	367	-	979
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	98 093	29 870	-	-	127 963
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	18 104	8 254	5 798	-	20 560
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>130 810</b>	<b>47 742</b>	<b>8 941</b>	<b>1 847</b>	<b>171 458</b>
PROVISION POUR RETRAITE	4 781	629	64	-	5 346
AUTRES PROVISIONS POUR CHARGE	2 052	661	1 473	-	1 240
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>6 833</b>	<b>1 290</b>	<b>1 537</b>	<b>-</b>	<b>6 586</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>137 643</b>	<b>49 032</b>	<b>10 478</b>	<b>1 847</b>	<b>178 044</b>

La provision pour retraite est calculée conformément à la norme IAS 19, selon une méthode actuarielle tenant compte des droits acquis par les salariés et de leur dernier salaire connu. Elle concerne l'ensemble des salariés du Groupe.

Les titres mis en équivalence dont la situation nette est négative sont comptabilisés au passif en provisions pour risques et charges. La provision se décompose comme suit :

	2000			2001		
	RESERVES	RESULTAT	CAPITAUX PROPRES	RESERVES	RESULTAT	CAPITAUX PROPRES
TPS	(66 492)	(30 693)	(97 185)	(97 185)	(24 632)	(121 817)
TICKETNET	-	(908)	(908)	(908)	(1 974)	(2 882)
RTL SHOP	-	-	-	-	(3 264)	(3 264)
<b>TOTAL</b>	<b>(66 492)</b>	<b>(31 601)</b>	<b>(98 093)</b>	<b>(98 093)</b>	<b>(29 870)</b>	<b>(127 963)</b>

### 3.13 DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES

	31/12/2000	VARIATION NETTE	VAR PÉRIMÈTRE	31/12/2001
AVANCES ET ACOMPTES	3 374	4 250	432	8 056
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	173 798	116 489	11 055	301 342
DETTE FISCALES ET SOCIALES	114 526	(23 910)	4 673	95 289
<b>DETTE D'EXPLOITATION</b>	<b>291 698</b>	<b>96 829</b>	<b>16 160</b>	<b>404 687</b>
DETTE SUR IMMOBILISATIONS	123 234	(68 782)	(2 014)	52 438
COMPTES DE RÉGULARISATION	6 561	(4 116)	11 889	14 334
AUTRES	21 033	(15 321)	28 967	34 679
<b>DETTE DIVERSES</b>	<b>150 828</b>	<b>(88 219)</b>	<b>38 842</b>	<b>101 451</b>

Les dettes fiscales et sociales intègrent, au 31/12/2001, une dette d'impôt et de TVA pour 59 116 K€.

### 3.14 DETTES SUR IMMOBILISATIONS PAR ÉCHÉANCES

	TOTAL	MOINS D'1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
<b>DETTE SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>52 438</b>	<b>39 445</b>	<b>12 993</b>	<b>-</b>

## 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

### 4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

EN M€	2001	2000	%
TELEVISION GRATUITE	568,4	553,1	2,8
TELEVISION NUMERIQUE	41,0	37,4	9,6
DIVERSIFICATION	226,3	147,3	53,6
INTERNET	9,6	4,7	104,3
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>845,3</b>	<b>742,5</b>	<b>13,8</b>

### 4.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation sont composés de redevances diverses ainsi que des produits des ventes de joueurs du club des Girondins de Bordeaux.

### 4.3 CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

La progression des consommations de l'exercice s'explique par l'enregistrement des droits de diffusion en stock (cf §2.3) ainsi que par l'augmentation du coût de la grille de 10 %.

#### 4.4 CHARGES DE PERSONNEL

	2001	2000
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	98 899	78 006
PARTICIPATION	5 108	5 141
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>104 007</b>	<b>83 147</b>

La progression des salaires et charges sociales s'explique principalement par l'entrée des Girondins dans le périmètre de consolidation.

La participation des salariés conformément à l'Ordonnance du 21 Octobre 1986 codifiée aux articles L442-7 à 17 du Code du Travail a été provisionnée pour un montant de 5 108 K€, dont 280 K€ concernent HSS et Tecipress.

#### 4.5 AUTRES CHARGES

Les autres charges d'exploitation de 55 635 K€ sont constituées essentiellement de cotisations versées aux sociétés d'auteurs.

#### 4.6 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation (nettes de reprise) s'analysent comme suit :

	2001	2000
AMORTISSEMENT ET PROVISION SUR DROITS DE DIFFUSION	23 110	83 931
AMORTISSEMENT ET PROVISION SUR PARTS PRODUCTEURS	20 274	18 135
AMORTISSEMENT DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 578	1 685
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 626	9 627
AMORTISSEMENT DES CHARGES À RÉPARTIR	36 804	335
PROVISION POUR RETRAITE	575	2 875
AUTRES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(2 028)	2 655
<b>TOTAL DOTATIONS (NETTES DE REPRISE)</b>	<b>89 939</b>	<b>119 243</b>

La diminution des amortissements et provisions sur droits de diffusion provient du reclassement des droits en stocks (cf §2.3). Les charges à répartir concernent l'amortissement des primes de transferts des joueurs du club des Girondins de Bordeaux.

#### 4.7 RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

EN M€	2001	2000	%
TELEVISION GRATUITE	198,8	205,6	(3,3)
TELEVISION NUMERIQUE	(1,5)	1,4	(207,1)
DIVERSIFICATION	26,0	17,4	49,4
INTERNET	(10,2)	(11,9)	14,3
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>213,2</b>	<b>212,5</b>	<b>0,3</b>

#### 4.8 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose en :

	2001	2000
REVENUS DES PLACEMENTS	7 037	2 810
DIFFÉRENCES DE CHANGE	(239)	200
DOTATION NETTE AUX PROVISIONS POUR RISQUE DE CHANGE	(27)	(410)
AUTRES	395	880
<b>TOTAL RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>7 166</b>	<b>3 480</b>

#### 4.9 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se ventile comme suit :

	2001	2000
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(20)	(1 072)
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(228)	5
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	22 087	1 310
PROVISIONS EXCEPTIONNELLES SUR CATALOGUE DE DROITS	(12 430)	297
PROVISIONS POUR LITIGES, RISQUES ET CHARGES	(7 872)	(13 248)
EFFET DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	1 326	-
DIVERS	(2 484)	1 220
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>379</b>	<b>(11 488)</b>
IMPÔT SUR RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3 356	4 053
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL APRÈS IMPÔT</b>	<b>3 735</b>	<b>(7 435)</b>

Le résultat exceptionnel 2001 intègre une plus-value de 21,9 M€ avant impôt sur la cession de 50 % des titres Série Club, une provision pour dépréciation du catalogue de M6 Droits Audiovisuels pour (12,2) M€ ainsi qu'une provision liée au rachat d'actions pour (7,7) M€.

## 4.10 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société a déclaré se constituer, à compter du 1er Janvier 1988, mère d'un groupe au sens des dispositions des articles 223-a et suivants du CGI.

	2001	2000
IMPÔT EXIGIBLE	72 297	72 167
IMPÔT DIFFÉRÉ	(1 862)	(5 526)
<b>IMPÔT TOTAL AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>70 435</b>	<b>66 641</b>

L'impôt différé au compte de résultat correspond à la variation d'économie d'impôt future sur la taxation des provisions non déductibles ainsi qu'à l'effet fiscal des retraitements de consolidation.

Au 31/12/2001, le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge d'impôt théorique est le suivant :

RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔT ET AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION	190 769
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE (36,43 %)	69 497
EFFET DE LA MODIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION	584
IMPACT DES CHARGES DÉFINITIVEMENT NON DÉDUCTIBLES	354
<b>CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE</b>	<b>70 435</b>

## 5. NOTES SUR LES AUTRES ELEMENTS

### 5.1 PERSONNEL

L'effectif moyen du groupe a été de :

	2001	2000
COLLABORATEURS PERMANENTS	903	793
COLLABORATEURS INTERMITTENTS (ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN)	299	348

### 5.2 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération versée au Président du Conseil de Surveillance et aux 5 membres du Directoire représente un total de 2 552 K€.

### 5.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

<b>ENGAGEMENTS DONNÉS :</b>	<b>962 582</b>
SE DÉCOMPOSANT EN :	
ACHATS DE DROITS, ENGAGEMENT DE COPRODUCTIONS ET DÉVELOPPEMENT DANS LE NUMÉRIQUE	209 591
ENGAGEMENT FINANCIER	24 745
RESPONSABILITÉ SUR PASSIF SNC	728 246
<b>ENGAGEMENTS REÇUS :</b>	<b>547 723</b>
RESPONSABILITÉ SUR PASSIF SNC	539 729
ENGAGEMENT DE VENTES	7 726
SOUTIEN FINANCIER ACCORDÉ PAR LE CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE	268

### 5.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de financement est établi selon le modèle d'analyse de la variation de trésorerie préconisée par l'Ordre des Experts Comptables.

## 6. EVENEMENTS IMPORTANTS

Aucun événement susceptible d'influer sur les comptes du groupe de manière significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001

## BARBIER FRINAULT & ASSOCIES ANDERSEN

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Versailles  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

## KPMG AUDIT

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Paris  
Immeuble KPMG – 1, cours Valmy  
92923 Paris-La Défense Cedex

Mesdames et Messieurs les Actionnaires  
de la Société Métropole Télévision,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Métropole Télévision relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

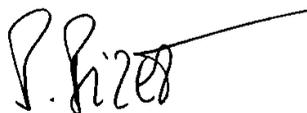
Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

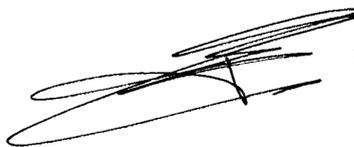
Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 mars 2002

Les Commissaires aux comptes



BARBIER FRINAULT & ASSOCIES  
Bruno Bizet



KPMG AUDIT  
Département de KPMG S.A.  
Frédéric Quélin

# BILAN ACTIF

(EN K€)			31/12/01		31/12/00	31/12/99
RUBRIQUES	NOTE N°	MONTANT BRUT	AMORTISS. ET PROVISIONS	MONTANT NET		
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	[3] [4]	4	3	1	126 167	113 659
FONDS COMMERCIAL	[3]	38		38	38	38
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	[3] [4]	76 174	52 390	23 784	20 478	15 599
AVANCES, ACOMPTES/IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	[3]	6 607		6 607	12 024	9 906
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE	[3] [4]	14 622	13 300	1 323	1 862	3 500
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	[3] [4]	9 589	5 624	3 965	3 645	3 535
IMMOBILISATIONS EN COURS	[3]	59		59	439	44
PARTICIPATIONS	[3] [5]	87 791	106	87 685	26 992	27 031
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	[3] [5] [7]	41		41	566	566
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	[3]			0	0	0
PRÊTS	[3] [7]	29 384		29 384	33 332	33 663
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	[3] [7]	1 180		1 180	1 043	878
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>225 488</b>	<b>71 423</b>	<b>154 066</b>	<b>226 588</b>	<b>208 419</b>
STOCKS DE DROITS DE DIFFUSION	[6]	225 394	46 519	178 874	43 867	39 929
AVANCES, ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES		0		0	0	0
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	[5] [7]	169 018	2 572	166 446	191 195	73 210
AUTRES CRÉANCES	[7]	227 788	20 782	207 006	256 486	194 103
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		225 576		225 576	179 586	95 400
DISPONIBILITÉS		19 846		19 846	11 407	1 421
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		1 216		1 216	838	998
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>868 837</b>	<b>69 874</b>	<b>798 964</b>	<b>683 379</b>	<b>405 062</b>
CHARGES À RÉPARTIR						
PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS		0		0	0	0
ECARTS DE CONVERSION ACTIF		3		3	98	49
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 094 329</b>	<b>141 296</b>	<b>953 033</b>	<b>910 066</b>	<b>613 530</b>

## BILAN PASSIF

(EN K€)

RUBRIQUES	NOTE N°	31/12/01	31/12/00	31/12/99
CAPITAL SOCIAL		52 755	52 755	52 755
PRIMES D'ÉMISSION		24 169	24 169	24 169
RÉSERVE LÉGALE		4 019	4 019	4 019
REPORT À NOUVEAU		264 546	175 626	93 259
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>141 586</b>	<b>155 144</b>	<b>135 623</b>
ACOMPTE SUR DIVIDENDES				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	[5]		11 718	10 189
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>487 075</b>	<b>423 431</b>	<b>320 015</b>
PRODUITS DES ÉMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS				
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
PROVISIONS POUR RISQUES		38 392	28 220	14 362
PROVISIONS POUR CHARGES		28 687	55 304	47 716
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	[5]	<b>67 079</b>	<b>83 524</b>	<b>62 078</b>
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	[7]	16 171	36 385	13 780
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	[7]	957	2 280	2
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS	[7]		473	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	[7]	195 168	102 226	88 733
DETTES FISCALES ET SOCIALES	[7]	48 371	69 990	38 521
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	[7]	33 282	87 656	89 479
AUTRES DETTES	[7]	104 589	104 004	923
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		340	96	0
<b>DETTES</b>		<b>398 878</b>	<b>403 111</b>	<b>231 437</b>
ECART DE CONVERSION - PASSIF				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>953 033</b>	<b>910 066</b>	<b>613 530</b>
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		141 585 830	155 143 917	135 623 315
TOTAL DU BILAN EN EUROS		953 032 683	910 065 857	613 530 353

## COMPTE DE RESULTAT

EN MILLIERS D'€	NOTE N°	31/12/01	31/12/00	31/12/99
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	[8.3]	<b>568 963</b>	<b>554 354</b>	<b>450 986</b>
PRODUCTION STOCKÉE		79	130	
PRODUCTION IMMOBILISÉE		411	162	351
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES		41 002	51 547	47 605
AUTRES PRODUITS		5 737	4 149	2 723
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>616 192</b>	<b>610 340</b>	<b>501 665</b>
ACHATS DE MARCHANDISES (ET DROITS DE DOUANE)		197 783	73 385	71 987
VARIATION DE STOCK DE MARCHANDISES		(48 927)	(3 962)	(10 720)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		120 902	114 323	102 267
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		41 331	39 575	30 682
SALAIRES ET TRAITEMENTS		27 139	26 109	21 968
CHARGES SOCIALES		10 898	9 035	10 453
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		15 330	67 588	62 341
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS		23 629	50 273	46 500
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT		17 513	593	115
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		747	11 126	3 589
AUTRES CHARGES		29 142	30 295	25 907
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>435 487</b>	<b>418 339</b>	<b>365 087</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>180 706</b>	<b>192 001</b>	<b>136 578</b>
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE				
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ				
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATION		37 288	33 132	39 576
PRODUITS D'AUTRES VALEURS MOBILIÈRES				
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS		6 575	3 426	4 482
REPRISES SUR PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES		98	386	
DIFFÉRENCES POSITIVES DE CHANGE		35	88	7
PRODUITS NETS CESSIONS VALEURS MOB. PLACEMENT				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>43 997</b>	<b>37 032</b>	<b>44 065</b>
DOTATIONS FINANCIÈRES AMORTISSEMENTS, PROVISIONS		2 243	98	5 180
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS		1 589	2 643	2 228
DIFFÉRENCES NÉGATIVES DE CHANGE		403	52	81
CHARGES NETTES CESSIONS VALEURS MOB. PLACEMENT			5	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>4 235</b>	<b>2 798</b>	<b>7 489</b>
<b>RESULTATS FINANCIERS</b>		<b>39 762</b>	<b>34 234</b>	<b>36 576</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>220 467</b>	<b>226 234</b>	<b>173 154</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION		163	1 836	262
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL		742	1 087	2 164
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		5 646	5 914	12 845
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>6 552</b>	<b>8 836</b>	<b>15 271</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION		117	599	164
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL		5 854	2 141	4 649
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTIS., PROVISIONS		23 223	20 967	10 757
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>29 194</b>	<b>23 707</b>	<b>15 571</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(22 642)</b>	<b>(14 871)</b>	<b>(300)</b>
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION		2 518	2 726	2 054
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	[8.4]	53 721	53 494	35 177
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>666 740</b>	<b>656 208</b>	<b>561 001</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>525 154</b>	<b>501 064</b>	<b>425 378</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>		<b>141 586</b>	<b>155 144</b>	<b>135 623</b>

## TABLEAU DE FINANCEMENT

EN MILLIERS D'EUROS	2001	2000	1999	1998	1997
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	141 586	155 144	135 623	91 035	75 961
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	36 909	93 863	69 594	52 519	53 410
PLUS VALUES ET MOINS VALUES DE CESSIION	4	970	2 499	(98)	(389)
AUTRES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE					
<b>TOTAL CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>178 499</b>	<b>249 977</b>	<b>207 717</b>	<b>143 456</b>	<b>128 982</b>
<b>VARIATIONS D'EXPLOITATION</b>					
STOCKS	(48 927)	(3 938)	(10 591)	6 941	1 869
CRÉANCES D'EXPLOITATION	69 578	(109 460)	(30 214)	(59 509)	(45 469)
DETTES D'EXPLOITATION	17 873	73 806	(48 334)	30 219	(13 782)
TRANSFERTS DE CHARGES AU COMPTE DE CHARGES À REPARTIR					0
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION</b>	<b>38 524</b>	<b>(39 592)</b>	<b>(89 138)</b>	<b>(22 348)</b>	<b>(57 383)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>217 023</b>	<b>210 385</b>	<b>118 579</b>	<b>121 108</b>	<b>71 599</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(16 342)	(86 394)	(84 922)	(60 165)	(43 526)
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(2 627)	(2 554)	(1 689)	(2 533)	(8 678)
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÉRES	(60 890)	(309)	(18 894)	(1 890)	(5 337)
TRÉSORERIE NETTE RÉSULTANT D'ACQUISITIONS ET CESSIIONS DE FILIALES					
CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	550	903	69	2 308	1 593
CESSIIONS OU RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÉRES	3 151	514	10 016	3 851	97
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>(76 158)</b>	<b>(87 840)</b>	<b>(95 421)</b>	<b>(58 428)</b>	<b>(55 851)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>					
SOMMES REÇUES DES ACTIONNAIRES SUITE À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL					
AUGMENTATIONS DES AUTRES CAPITAUX PROPRES			105		
AUGMENTATIONS DES DETTES FINANCIÉRES		2 278	1	0	1 332
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIÉRES			(105)	(8)	(4 501)
DIVIDENDES VERSÉS AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	(66 224)	(53 256)	(42 898)	(60 284)	(13 062)
<b>FLUX DE TRESORERIE RESULTANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(66 224)</b>	<b>(50 978)</b>	<b>(42 897)</b>	<b>(60 292)</b>	<b>(16 231)</b>
<b>VARIATION GLOBALE DE TRÉSORERIE</b>	<b>74 641</b>	<b>71 567</b>	<b>(19 739)</b>	<b>2 388</b>	<b>(483)</b>
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	154 608	83 041	102 781	100 392	100 875
<b>TRÉSORERIE À LA CLOTURE</b>	<b>229 249</b>	<b>154 608</b>	<b>83 041</b>	<b>102 781</b>	<b>100 392</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'exercice de Métropole Télévision, clos au 31 Décembre 2001, d'une durée de 12 mois, fait ressortir un résultat net comptable de 141 586 K€ et un total bilan de 953 033 K€.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 8 mars 2002 par le Conseil de Surveillance.

Sauf indication contraire, les montants indiqués dans l'Annexe sont normalement exprimés en milliers d'euros.

### NOTE 1 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice écoulé, Métropole Télévision a procédé à l'acquisition à hauteur de 99,99 % de la Société Nouvelle de Distribution.

### NOTE 2 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Aucune dérogation n'a été apportée au plan comptable général de 1999.

Seuls les droits de diffusion antérieurement immobilisés sont comptabilisés en 2001 pour être en conformité avec les règles internationales, en stocks.

Chaque passage à l'antenne, antérieurement comptabilisé en amortissement, génère, en conséquence une consommation de stocks.

### Informations relatives aux comptes sociaux : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent :

#### *Logiciels informatiques*

Ils sont amortis linéairement sur 1 an.

*Coproductions de fictions*, de documentaires, concerts, émissions et vidéomusiques ;

Les parts coproducteur des contrats sont portées en engagement hors bilan jusqu'à la réception des factures.

Les contrats de coproduction comprennent une part coproducteur correspondant au droit aux recettes sur la commercialisation de la coproduction, elle est amortie de façon linéaire sur 3 ans.

Cette part coproducteur est entièrement dépréciée si les recettes escomptées paraissent insuffisantes.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET FINANCIÈRES

– Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Matériel roulant de reportage	3 ans
Matériel roulant de liaison	3 ans
Matériel technique	3 à 5 ans
Matériel informatique - micro-ordinateurs	4 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel vidéo	6 ans
Installations générales	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans

– Les Immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition et éventuellement provisionnées si leur valeur actuelle le justifie.

### ACTIF CIRCULANT

Stocks de droits de diffusion et stocks en cours  
Depuis le 1/01/2001, les droits de diffusion sont assimilés à des biens incorporels consommables et sont à ce titre comptabilisés en stocks.

Les entrées sont comptabilisées au coût d'achat déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus mais hors escomptes de règlement.

La consommation des droits est calculée sur le nombre de diffusions de la manière suivante :

1. Droits acquis pour une seule diffusion : 100 % de la valeur contractuelle ;

2. Droits acquis pour plusieurs diffusions :

> La première diffusion est valorisée à 66.67 % de la valeur contractuelle ; antérieurement 80 %.

> La deuxième diffusion est valorisée à 33.33 % de la valeur contractuelle ; antérieurement 20 %.

Ce changement de coefficient de dépréciation est sans impact significatif sur les charges de programmes de l'exercice.

Les droits dont la diffusion est improbable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût de revient.

Le reclassement des droits de diffusion en stocks au 31/12/2000 et 31/12/1999 aurait eu les effets suivants sur les comptes présentés antérieurement :

	31/12/1999	31/12/2000
<b>BILAN (ACTIF) :</b>		
DROITS DE DIFFUSION IMMOBILISÉS (VALEUR NETTE) :	(118 720)	(132 600)
STOCKS DE DROITS DE DIFFUSION, ET STOCKS EN COURS :	118 720	132 600
<b>COMPTE DE RÉSULTAT :</b>		
CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE :	(50 003)	(57 198)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :	50 003	57 198
<b>TABLEAU DE FINANCEMENT :</b>		
CAF	(50 596)	(56 879)
BFR	21 306	13 879
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(71 903)	(70 758)

Par ailleurs, les contrats de préachat de vidéomusiques sont inscrits au bilan en frais payés d'avance pour le montant porté au contrat, avec un nombre de diffusions prévu puis pris en charge au fur et à mesure des diffusions.

#### *Créances*

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale.  
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur brute, une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition.

#### *Provisions pour risques et charges*

Elles sont évaluées en fonction des risques encourus à la clôture de l'exercice.  
La provision pour rachat d'actions a été intégralement dotée dans les comptes et correspond au différentiel entre le prix d'acquisition des actions propres et le cours de levée de ces actions.

### NOTE 3 : ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	31/12/00	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/01
DROITS INCORPORELS	293 091	0	293 087	4
FONDS COMMERCIAL	38	0	0	38
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 869	16 342	37	76 174
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS	12 025	1 015	6 433	6 607
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>365 023</b>	<b>17 357</b>	<b>299 557</b>	<b>82 823</b>
INSTALLATIONS TECHNIQUES ET MATÉRIEL	14 081	1 044	503	14 622
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 233	1 584	228	9 589
IMMOBILISATIONS EN COURS	439	30	410	59
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>22 753</b>	<b>2 658</b>	<b>1 141</b>	<b>24 270</b>
TITRES DE PARTICIPATIONS	27 038	60 753	0	87 791
CRÉANCES SUR PARTICIPATIONS	566	1 311	1 836	41
PRÊTS	33 332	0	3 948	29 384
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 043	698	562	1 179
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>61 979</b>	<b>62 762</b>	<b>6 346</b>	<b>118 395</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>449 755</b>	<b>82 777</b>	<b>307 044</b>	<b>225 488</b>

Les diminutions des immobilisations incorporelles proviennent du reclassement des droits de diffusion en stocks.

L'augmentation sur les titres de participation provient principalement de l'incorporation d'une créance sur M6 Thématique en capital.

## NOTE 4 : ETAT DES AMORTISSEMENTS

	MONTANT DES AMORTISSEMENTS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS ÉLÉMENTS SORTIS DE L'ACTIF ET REPRISES	MONTANT DES AMORTISSEMENTS À LA FIN DE L'EXERCICE
DROITS INCORPORELS	166 924	0	166 921	3
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39 391	12 999	0	52 390
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>206 315</b>	<b>12 999</b>	<b>166 921</b>	<b>52 393</b>
INSTALLATIONS TECHNIQUES ET MATÉRIEL	12 219	1 237	156	13 300
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 587	1 095	58	5 624
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>16 806</b>	<b>2 332</b>	<b>214</b>	<b>18 924</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>223 121</b>	<b>15 331</b>	<b>167 135</b>	<b>71 317</b>

Les diminutions des amortissements des immobilisations incorporelles proviennent du reclassement des droits de diffusion en stocks.

## NOTE 5 : ETAT DES PROVISIONS

	MONTANT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES SUR DROITS AUDIOVISUELS	11 718	0	11 718	0
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>11 718</b>	<b>0</b>	<b>11 718</b>	<b>0</b>
PROVISIONS POUR LITIGES ET POUR ACHATS D'ACTIONS	28 220	23 226	13 055	38 391
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE DROITS	50 322	23 629	50 322	23 629
PROVISIONS SOCIALES	4 982	747	670	5 059
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>83 524</b>	<b>47 602</b>	<b>64 047</b>	<b>67 079</b>
SUR PARTICIPATIONS	46	60	0	106
SUR CRÉANCES D'EXPLOITATION	1 587	1 083	98	2 572
SUR AUTRES CRÉANCES	18 603	2 179	0	20 782
SUR STOCKS	0	65 374	18 855	46 519
SUR VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	0	0	0	0
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>20 236</b>	<b>68 697</b>	<b>18 953</b>	<b>69 979</b>
<b>TOTAL</b>	<b>115 478</b>	<b>116 299</b>	<b>94 718</b>	<b>137 058</b>
DONT DOTATIONS ET REPRISES :				
D'EXPLOITATION		41 889	40 030	
FINANCIÈRES		2 243	98	
EXCEPTIONNELLES		23 223	5 646	
DONT RECLASSEMENTS :		48 944	48 944	

## NOTE 6 : STOCKS ET EN COURS

	01/01/01	ACHATS	CONSOMMATIONS	31/12/01
STOCKS	43 867	274 314	99 221	218 960
STOCKS ET EN-COURS		6 433		6 433
<b>TOTAL</b>	<b>43 867</b>	<b>280 747</b>	<b>99 221</b>	<b>225 394</b>

Les augmentations des stocks s'expliquent par l'augmentation des droits de diffusion d'immobilisations incorporelles en stocks ainsi que par les acquisitions de droits réalisés sur l'exercice.

## NOTE 7 : ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

### 7.1 Créances

	MONTANT BRUT	DONT À UN AN AU PLUS	DONT À PLUS D'UN AN
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	41	1	40
PRÊTS	29 384	0	29 384
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 180	0	1 180
	<b>30 605</b>	<b>1</b>	<b>30 604</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	169 018	166 060	2 958
AUTRES CRÉANCES	227 788	38 564	189 223
	<b>396 806</b>	<b>204 624</b>	<b>192 181</b>
<b>TOTAL CRÉANCES</b>	<b>427 411</b>	<b>204 625</b>	<b>222 785</b>

## 7.2 Dettes

	MONTANT BRUT	DONT À UN AN AU PLUS	DONT À PLUS D'UN AN ET 5 ANS AU PLUS	DONT À PLUS DE 5 ANS
EMPRUNT AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	16 171	16 171		
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENT REÇUS	957	808		149
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	195 168	187 331	7 837	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	48 372	48 372		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	33 282	29 667	3 615	
AUTRES DETTES	104 589	104 589		
<b>TOTAL</b>	<b>398 539</b>	<b>386 938</b>	<b>11 452</b>	<b>149</b>

### CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES CHIFFRES CI-DESSUS :

SUR FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	125 941
SUR DETTES FISCALES ET SOCIALES	8 595
SUR FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	521

7.3 Charges constatées d'avance 1 216

7.4 Produits constatés d'avance 340

## NOTE 8 : AUTRES ELEMENTS

### 8.1 Éléments relatifs aux entreprises liées ou associées et relevant de plusieurs postes de bilan

	ENTREPRISES LIÉES	ENTREPRISES APPARENTÉES
PARTICIPATIONS	86 990	396
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS		40
PRÊTS	29 384	
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	6 050	963
AUTRES CRÉANCES	5 040	
COMPTES COURANTS DES FILIALES	184 285	1 145
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES	125	
DETTES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS		808
DETTES FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	16 312	134
DETTES FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	2 358	320
AUTRES DETTES		
CHARGES FINANCIÈRES	663	47
PRODUITS FINANCIERS	11 244	73

### 8.2 Composition du capital social

	NOMBRE D' ACTIONS	NOMINAL
1. ACTIONS SOCIALES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL AU DÉBUT DE L'EXERCICE	131 888 690	0,4 €
2. ACTIONS SOCIALES ÉMISES PENDANT L'EXERCICE	0	0
3. RÉDUCTION DU NOMINAL DES ACTIONS		
4. ACTIONS SOCIALES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL EN FIN D'EXERCICE	131 888 690	0,4 €

### 8.3 Chiffre d'affaires (hors t.v.a.)

	2001	2000	%
RECETTES PUBLICITAIRES ÉCRANS	536 267	527 029	1,75
RECETTES PUBLICITAIRES PARRAINAGE	21 203	17 757	19,41
RECETTES DIVERSES	11 493	9 568	20,12
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>568 963</b>	<b>554 354</b>	<b>2,64</b>

### 8.4 Impôts sur les bénéfices

La société a déclaré se constituer, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1988, mère d'un Groupe au sens des dispositions des Articles 223A et suivants du CGI.

Métropole Télévision s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés afférent aux bénéfices et aux plus-values réalisés par ses filiales.

Depuis 1999, chaque société supporte sa propre charge d'impôt.

Au titre de l'exercice 2001, une charge d'impôt a été constatée pour METROPOLE TELEVISION, pour la somme 53 721 K€.

## 8.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS
RÉSULTAT COURANT	220 467	61 820
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(22 642)	(8 099)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION DES SALARIÉS	197 825	
IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ		53 721

## NOTE 9 : ENGAGEMENTS FINANCIERS

	MONTANT
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	135 323
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	46 241

## NOTE 10 : EVALUATION DE LA CREANCE FUTURE D'IMPOT A LA FIN DE L'EXERCICE

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	SITUATION ACTIVE (+)	OU PASSIVE (-)	D'IMPÔT DIFFÉRÉ
	AU 31/12/2000	VARIATION	AU 31/12/2000
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
IMPÔT SUR PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES	16 425	0	16 425
IMPÔT SUR MOINS-VALUE À LONG TERME			

## NOTE 11 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX DIRIGEANTS

	MONTANT
<b>RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES DE DIRECTION</b>	<b>1 600</b>

## NOTE 12 : EFFECTIF MOYEN

	PERSONNEL SALARIÉ
EFFECTIF PERMANENT	418
EFFECTIF INTERMITTENT	100
<b>TOTAL</b>	<b>518</b>

## NOTE 13 : DETENTION D'ACTIONS PROPRES

Dans les valeurs mobilières de placement figurent 70 386 K€ d'actions de la société METROPOLE TELEVISION détenus par elle-même. Ces actions sont destinées à être attribuées au personnel ; des levées d'option ont été effectuées sur l'exercice.

## NOTE 14 : CONSOLIDATION DES COMPTES

Les comptes de la société sont consolidés par intégration proportionnelle dans les comptes de RTL GROUP et dans ceux de SUEZ.

## RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(EN EUROS)

DATE D'ARRETE	31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/98	31/12/97
DUREE DE L'EXERCICE	12 MOIS				
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	<b>52 755 476</b>	<b>52 755 476</b>	<b>52 755 476</b>	<b>40 189 326</b>	<b>40 189 326</b>
NOMBRE D'ACTIONES :					
- ORDINAIRES EXISTANTES	131 888 690	131 888 690	13 188 869	13 181 235	13 181 235
- A DIVIDENDE PRIORITAIRE (SANS DROIT DE VOTE)					
NOMBRE MAXIMUM D'ACTIONES A CREER :					
- PAR CONVERSION D'OBLIGATIONS				7 635	7 635
- PAR EXERCICE DE DROITS DE SOUSCRIPTION					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	568 963 206	554 353 531	450 986 022	385 939 841	339 763 791
RESULTAT AVANT IMPOTS, PARTICIPATION DES SALARIES, DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	239 801 591	305 243 486	240 885 403	197 931 987	163 384 493
IMPOTS SUR LES BENEFICES	53 720 883	53 493 801	35 176 827	51 959 243	32 417 411
PARTICIPATION DES SALARIES DUE AU TITRE DE L'EXERCICE					
	2 439 788	2 663 367	2 045 279	2 419 107	1 596 290
RESULTAT APRES IMPOTS, PARTICIPATION DES SALARIES, DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	141 585 830	155 143 919	135 623 314	91 035 277	75 960 575
<b>RESULTAT DISTRIBUE</b>	<b>66 220 281</b>	<b>53 256 385</b>	<b>42 898 035</b>	<b>43 203 526</b>	<b>60 283 990</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
RESULTAT APRES IMPOTS, PARTICIPATION DES SALARIES, AVANT DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	1	2	15	11	10
RESULTAT APRES IMPOTS, PARTICIPATION DES SALARIES, DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	1	1	10	7	6
DIVIDENDE ATTRIBUE A CHAQUE ACTION					
	0,51	0,41	3,28	3,28	5
<b>PERSONNEL</b>					
EFFECTIF MOYEN DES SALARIES EMPLOYES PENDANT L'EXERCICE					
	1 201	1 144	960	806	751
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE					
	25 773 585	24 405 113	21 967 633	20 621 853	19 020 071
<b>MONTANT DES SOMMES VERSEES AU TITRE AVANTAGES SOCIAUX DE L'EXERCICE (SECURITE SOCIALE, ŒUVRES SOCIALES...)</b>					
	<b>10 897 910</b>	<b>9 220 542</b>	<b>10 453 129</b>	<b>8 767 034</b>	<b>7 945 763</b>

Nota : La valeur nominale de l'action est passée de 100 F à 20 F lors de l'AGE du 6 septembre 1994.

Nota : La valeur nominale de l'action est passée de 20 F à 4€ lors de l'AGM du 4 juin 1999.

Nota : La valeur nominale de l'action est passée de 4 € à 0,4 € lors de l'AGM du 26 mai 2000.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

EN €

	N° SIREN	CAPITAL	RÉSERVES REPORT À NOUVEAU	QUOTE-PART DE CAPITAL DÉTENUE %	VENTILATION COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS BRUTE
<b>FILIALES</b>					
<b>M6 PUBLICITE SA</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	34094903100025	50 000	11 641	99,97	38 104
<b>M6 FILMS SA</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	38072740400028	60 000	(13 545 879)	99,98	105 696
<b>METROPOLE PRODUCTION SA</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	38247713100025	50 000	(603 478)	99,98	49 988
<b>C. PRODUCTIONS SA</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	40790865600025	50 000	(382 767)	99,98	38 100
<b>M6 INTERACTIONS SA</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	38890945900041	300 000	2 572 011	99,99	228 665
<b>M6 THEMATIQUE SA</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	40310510900025	40 816	(56 194 002)	99,76	220 491
<b>M6 DROITS AUDIOVISUELS - LOGOLAND SA</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	37991155500033	160 000	250 791	99,94	1 844
<b>IMMOBILIERE M6 SA</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	39947635700021	9 600 000	267 289	99,99	9 146 850
<b>M6 FOOT SAS</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	42313378400011	18 360 000	(5 641)	98,99	18 909 150
<b>SCI 107 SCI</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	42169913300011	2 000	(383 958)	99,99	1 998
<b>M6 DEVELOPPEMENT SAS</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	42811522400019	40 000	(2 199)	99,99	39 998
<b>M6 PROJETS SAS</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	42811529900011	40 000	(635)	99,99	39 998
<b>M6 CREATION SAS</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	42881567400018	40 000	(1 008)	99,99	39 998
<b>M6 EVOLUTION SAS</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	42881563300014	40 000	(1 027)	99,99	39 998
<b>M6 AFFAIRES SAS</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	42881585600011	40 000	(727)	99,99	39 998
<b>M6 CONSEILS SAS</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	42889512200011	40 000	(1 146)	99,99	39 998
<b>M6 BORDEAUX SAS</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	43350336400013	40 000	(115 369)	99,99	39 998
<b>M6 TOULOUSE SAS</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	43350341400016	40 000	(57 325)	99,99	39 998
<b>SOCIETE NOUVELLE DE DISTRIBUTION SA</b>					
23, RUE LAUGIER - 75017 PARIS	41485722700022	1 046 736	0	99,99	1 650 068
<b>PARTICIPATIONS</b>					
<b>LABO PRODUCTIONS SARL</b>					
89, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY	42369616000013	10 000	7 221	25,50	1 944
<b>METROPELEST SA</b>					
RUE THÉOPHRASTE RENAUDOT - 54180 HOUEMONT	39473579900014	38 112	-	49,88	19 026
<b>EUROPEAN NEWS EXCHANGE SA</b>					
45, BD PIERRE FRIEDEN - 1543 LUXEMBOURG-KIRCHBERG		495 787	(215 866)	20,00	100 028
<b>TCM DROITS AUDIOVISUELS SNC</b>					
3, RUE DU COMMANDANT RIVIÈRE - 75008 PARIS	40952892400031	240 000	0	41,25	358 616
<b>TCM GESTION SA</b>					
145, QUAI DE STALINGRAD - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	40952934400031	40 000	(891)	41,16	16 464
<b>ATHLETELINE SAS</b>					
2, RUE DU CHEMIN VERT - 92110 CLICHY	42490517200000	92 847	2 911 740	5,60	5 177

VENTILATION COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS NETTE	PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS ET NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'AVANT DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	RÉSULTATS DE L'AVANT DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	RÉSULTATS DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
38 104	0	0	52 488 356	59 193 200	19 455 880	23 032 312	19 520 314
0	20 782 490	0	815 575	1 438 555	(3 806 337)	(3 233 395)	
49 988	330 493	0	25 346 552	22 215 508	(53 502)	(180 536)	
38 100	0	0	13 693 259	11 808 941	(390 290)	(293 283)	
228 665	63 792 217	0	66 739 143	101 354 776	8 399 795	7 136 855	5 924 763
220 491	60 188 761	0	1 687 513	1 508 674	(7 173 064)	13 487 650	
1 844	30 065 153	0	18 767 629	23 260 488	597 050	(9 856 755)	399 760
9 146 850	0	0	6 032 857	6 192 532	378 177	171 121	
18 909 150	0	0	4 135	0	(3 766)	(2 377)	
1 998	8 970 354	0	1 288 277	1 275 353	(276 362)	(277 452)	
39 998	0	0	0	0	(79)	(600)	
39 998	0	0	0	0	1 821	(1 241)	
39 998	0	0	0	0	756	(1 795)	
39 998	0	0	0	0	737	(1 822)	
39 998	0	0	0	0	1 037	(1 503)	
39 998	0	0	0	0	618	(2 147)	
39 998	1 076 174	0		760 102	(115 369)	(46 186)	
39 998	1 541 565	0	0	878 747	(57 325)	(64 632)	
1 650 068	0		11 649 774	11 556 639	(987 939)	(337 812)	
1 944	36 939	0	946 602	1 049 292	(948)	1 801	
19 026	0	0	757 803	-	(17 617)	-	
100 028	0	0	4 462 825	4 813 255	725 014	802 631	
358 616	0		15 893 205	22 837 753	(5 165 052)	(1 958 883)	
16 464	0	0	109 249	107 499	(546)	(438)	
5 177	0	0	3 332	26 308	(1 127 577)	(1 018 823)	

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001

## BARBIER FRINAULT & ASSOCIES ANDERSEN

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Versailles  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

## KPMG AUDIT

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Paris  
Immeuble KPMG – 1, cours Valmy  
92923 Paris-La Défense Cedex

Mesdames et Messieurs les Actionnaires  
de la Société Métropole Télévision,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Métropole Télévision, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

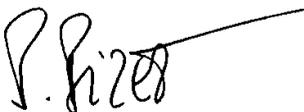
Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

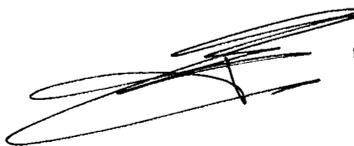
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 mars 2002.

Les Commissaires aux comptes



BARBIER FRINAULT & ASSOCIES  
Bruno Bizet



KPMG AUDIT  
Département de KPMG S.A.  
Frédéric Quélin

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001**

**BARBIER FRINAULT & ASSOCIES  
ANDERSEN**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Versailles  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

**KPMG AUDIT**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Paris  
Immeuble KPMG – 1, cours Valmy  
92923 Paris-La Défense Cedex

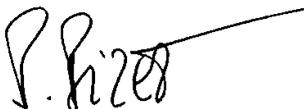
Mesdames et Messieurs les Actionnaires  
de la Société Métropole Télévision,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-86 du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 mars 2002.

Les Commissaires aux comptes



BARBIER FRINAULT & ASSOCIES  
Bruno Bizet



KPMG AUDIT  
Département de KPMG S.A.  
Frédéric Quélin



**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2002**

**BARBIER FRINAULT & ASSOCIES  
ANDERSEN**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Versailles  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

**KPMG AUDIT**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Paris  
Immeuble KPMG – 1, cours Valmy  
92923 Paris-La Défense Cedex

Mesdames et Messieurs les Actionnaires  
de la Société Métropole Télévision,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Métropole Télévision et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 alinéa 4 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous vous présentons notre rapport sur l'opération envisagée.

Nous avons analysé l'opération de réduction du capital, objet de la dixième résolution, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

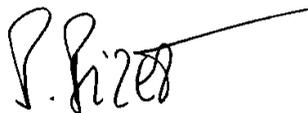
Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 alinéa 4, du code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période expirant le jour de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour la même période, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tout pouvoir pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, les actions ainsi achetées.

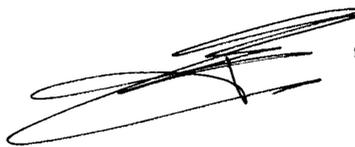
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 mars 2002.

Les Commissaires aux comptes



BARBIER FRINAULT & ASSOCIES  
Bruno Bizet



KPMG AUDIT  
Département de KPMG S.A.  
Frédéric Quélin

# INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

## 1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

### 1.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

#### DÉNOMINATION SOCIALE

MÉTROPOLE TÉLÉVISION - Sigle M6

#### SIÈGE SOCIAL ET SIÈGE ADMINISTRATIF

89, avenue Charles de Gaulle - 92575 NEUILLY SUR SEINE Cedex.

#### FORME JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance régie par le Code de Commerce, les dispositions non abrogées du décret du 23 Mars 1967 et les textes subséquents sur les sociétés commerciales.

#### DATE DE CONSTITUTION - DURÉE

La société a été constituée le 13 Octobre 1986 pour une durée de 99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### REGISTRE DU COMMERCE - SIRET - CODE APE

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro :  
339 012 452 RCS Nanterre  
Numéro SIRET 339 012 452 00084  
Code APE 922C

#### DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

#### EXERCICE SOCIAL

Du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre.

#### TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social lorsque la société est défenderesse et sont désignés en fonction du lieu et de la nature des litiges sauf disposition contraire au Nouveau Code de Procédure Civile.

#### OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La société a pour objet :

– l'exploitation d'un ou de plusieurs services de communication audiovisuelle diffusés ou distribués par voie hertzienne, par câble, par satellite ou par

quelque moyen que ce soit tel qu'autorisé, le cas échéant, par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision y compris tous messages et annonces publicitaires ;  
– toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social.

#### RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (ARTICLE 40 DES STATUTS)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué éventuellement des pertes antérieures, il est fait un prélèvement du vingtième affecté à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le solde diminué s'il y a lieu du montant des sommes portées à d'autres fonds de réserve en application de la loi puis augmenté, éventuellement, des reports bénéficiaires constitue le bénéfice distribuable.

Le cas échéant, sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé :

a) Les sommes que l'Assemblée Générale, sur la proposition du Directoire, décidera d'affecter à la constitution de tous fonds de réserves facultatifs ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

b) La somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties sans que, si les bénéfices d'un exercice ne permettent pas d'effectuer ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des exercices suivants.

Le solde du bénéfice distribuable après les prélèvements ci-dessus, sera réparti par parts égales entre toutes les actions à titre de dividende complémentaire.

Si l'Assemblée décide la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions suivant les modalités prévues par la loi.

## **ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLES 27-29 DES STATUTS)**

### **Mode de convocation, conditions d'admission, conditions d'exercice du droit de vote**

Les convocations donnent lieu, trente jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'assemblée, à la publication d'un avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la réglementation en vigueur.

Les convocations proprement dites ont lieu quinze jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'assemblée. Le délai est réduit à six jours pour les assemblées réunies en deuxième convocation.

Ces convocations sont faites au moyen d'une simple lettre adressée à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives et au moyen de la publication d'un avis de convocation dans un journal d'annonces légales du siège social, et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Ces convocations précisent le lieu, la date et l'heure de la réunion, ainsi que la nature de la réunion et les questions inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, dont les actions sont libérées des versements exigibles. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription des actions nominatives dans les comptes tenus par la société, cinq jours au moins avant la date prévue pour l'assemblée, ou, s'il s'agit d'actions au porteur identifiable, au dépôt, dans le même délai, du certificat établi par l'intermédiaire teneur de compte constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée.

Les formules de procuration et de vote par correspondance sont établies et adressées conformément à la législation en vigueur.

Suite à l'adoption de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles réglementations économiques :

Les propriétaires de titres mentionnés au troisième alinéa de l'article L 228-1 du Code de Commerce peuvent se faire représenter dans les conditions prévues au dit article par un intermédiaire inscrit. L'intermédiaire qui a satisfait aux obligations prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L 228-1 peut, en vertu d'un mandat général de gestion des titres, transmettre pour une assemblée le vote ou le pouvoir d'un propriétaire d'actions tel qu'il a été défini au troisième alinéa du même article.

## **LIMITATION DES DROITS DE VOTE (ARTICLE 35 DES STATUTS)**

Sous réserve des dispositions ci-dessous, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Dans l'hypothèse où deux actionnaires détiennent chacun, seul ou de concert avec d'autres, plus de 33 1/3 % du capital, le nombre de voix dont chaque actionnaire dispose dans les assemblées est limité à 34 % du nombre total des actions de la société et/ou des droits de vote qui leur sont attachés.

Pour la limitation du nombre de voix, il sera fait masse des actions appartenant aux personnes faisant partie d'un même groupe ou agissant de concert au sens de l'article L 233-10 du Code de Commerce qui seront réputées appartenir à un seul actionnaire.

La limitation stipulée ci-dessus ne s'applique pas au droit de vote dont dispose un actionnaire en qualité de mandataire d'un autre actionnaire ; dans ce cas le nombre maximal de voix dont dispose le mandant s'ajoutera au nombre maximal de voix dont dispose le mandataire.

## **FRANCHISSEMENT DU SEUIL DE PARTICIPATION (ARTICLE 11 DES STATUTS)**

Les statuts de la société prévoient que :

Les transmissions d'actions s'effectuent librement.

Les actions se transmettent par virement de compte à compte suivant les dispositions légales en vigueur. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

Toute personne, physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir, un nombre d'actions représentant au moins 1 % du capital et/ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage sans limitation, est tenue dans les délais de huit jours à compter du franchissement du seuil, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social, le nombre d'actions et/ou de droits de vote détenus.

Pour la détermination des seuils prévus ci-dessus, il est également tenu compte des actions et/ou des droits de vote détenus indirectement et des actions et/ou des droits de vote assimilés aux actions et/ou droits de vote possédés, tels que définis par les articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce.

L'obligation de déclaration s'applique en outre dans les mêmes conditions lorsque la participation exprimée en actions et/ou en droits de vote devient inférieure à l'un de ces seuils.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues aux alinéas ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions fixées par le Code de Commerce en matière de franchissements de seuils légaux.

Les stipulations du présent article ne font pas obstacle à l'application des dispositions de la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication et relatives à la détention du capital ou des droits de vote des sociétés titulaires d'une autorisation relative à un service de communication audiovisuelle, ou de toutes autres dispositions résultant de la législation en vigueur.

Suite à l'adoption de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles réglementations économiques : L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations prévues au présent article, pour l'ensemble des actions de la société au titre desquelles il est inscrit en compte.

#### **Réglementation applicable à la société**

M6 est une chaîne privée hertzienne nationale en clair, initialement autorisée pour 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 1987 (soit jusqu'au 28 février 1997), dans le cadre du régime fixé par l'article 30 de la Loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication.

Financée exclusivement par la publicité, elle est soumise aux obligations générales de cette catégorie juridique et aux obligations particulières de sa convention.

L'autorisation de M6 a été reconduite en juillet 1996 et en juillet 2001 pour 2 périodes successives de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 1997 et du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Ces reconductions ont fait l'objet, conformément aux dispositions de la loi du 30 septembre 1986, de négociations avec le CSA en vue de la conclusion d'une convention appelée à remplacer la précédente convention.

La convention du 24 juillet 2001 pourra couvrir une période de 5 années supplémentaires dans le cas où M6 souhaiterait bénéficier du droit de priorité prévu par la loi de 1986 modifiée, pour la reprise du service en numérique terrestre.

La nouvelle convention fixe les obligations particulières de la chaîne.

Elle détermine notamment ses obligations en matière d'investissement dans le domaine de la production d'œuvres audiovisuelles :

- 18 % du chiffre d'affaires annuel net de l'année précédente doit être consacré à des dépenses contribuant au développement des œuvres audiovisuelles françaises et européennes. Au sein de ces 18 %, 13,5 % des dépenses doivent être consacrées aux œuvres d'expression originale française.
- Les 2/3 de cette obligation doivent être consacrés à la production d'œuvres européennes ou d'expression originale française inédites.
- Sur ces 18 %, M6 doit réserver au moins 2/3 de ses investissements à des commandes indépendantes.
- M6 a l'obligation de diffuser 100 heures d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française ou européennes débutant entre 20 heures et 21 heures et n'ayant pas fait l'objet d'une diffusion en clair sur un réseau hertzien terrestre à caractère national.
- En matière d'animation, au moins 1 % du chiffre d'affaires annuel net de l'année précédente doit être consacré à la production de dessins animés d'expression originale française et européenne.

Les obligations de production de la chaîne sont également régies par le décret du 9 juillet 2001 modifié.

Par application du décret du 9 juillet 2001, la chaîne doit consacrer 3,2 % de son chiffre d'affaires à la production d'œuvres cinématographiques.

La convention détermine également les obligations musicales de la chaîne (par an : diffusion d'un minimum de 30 % de musique sur 24 h, de 50 % de musique d'expression originale française, investissement de 21,34 M€ dans des émissions musicales et dans la production et la diffusion de 150 vidéomusiques consacrées à des artistes francophones).

Les obligations musicales de la chaîne pourront être réexaminées au vue de l'offre musicale sur les chaînes numériques hertziennes en clair.

L'ensemble des programmes est soumis à une signalétique de 5 catégories permettant de déterminer le public auquel ils s'adressent.

Les obligations liées aux quotas de diffusion résultent du décret 90-66 modifié du 17 janvier 1990 :

- Pour les œuvres audiovisuelles : quota obligatoire de 40 % d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française et de 60 % d'œuvres européennes sur 24 heures et même obligation sur la plage d'heures d'écoute significatives annuellement déterminée par le CSA, à savoir 17:00- 23:00 et 14:00 – 23 :00 le mercredi ;
- Pour les œuvres cinématographiques: M6 ne doit pas diffuser plus de 192 films dans l'année et 104 films aux heures de grande écoute (20:30 et 22:30). Les œuvres cinématographiques doivent respecter les quotas de 40 % d'œuvres d'expression originale française et 60 % d'œuvres européennes sur l'ensemble de la journée et aux heures de grande écoute.

En matière publicitaire, la loi n° 93-122 du 22 janvier 1993 (dite loi Sapin) régit les relations entre les annonceurs, leurs mandataires et les supports publicitaires.

Les autres règles s'appliquant à la diffusion de messages publicitaires résultent essentiellement du décret 92-280 du 27 mars 1992.

## 1.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL CONDITIONS AUXQUELLES LES STATUTS SOUMETTENT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL ET DES DROITS ATTACHÉS

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Directoire, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

### OPTION DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2000, le Directoire peut consentir, pendant une durée de 4 ans, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les salariés et les mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à concurrence de 300 000 actions (avant prise en compte de la division par 10).

## MONTANT DU CAPITAL LIBÉRÉ, NOMBRE ET CATÉGORIES D' ACTIONS

Au 31 décembre 2001, compte tenu de la réduction du nominal de l'action de 4 € à 0,4 €, le capital social entièrement libéré est de 52 755 476 € divisé en 131 888 690 actions de 0,40 € chacune toutes de même catégorie.

## DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation.

Chaque action donne droit à une voix lors de la tenue des assemblées. Il n'existe pas de droit de vote double.

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement se prescrivent par 5 ans au profit de l'Etat.

## NÉGOCIABILITÉ DES ACTIONS

Toutes les actions sont librement négociables au Second marché de la Bourse de Paris.

## MODE D'INSCRIPTION DES ACTIONS

Depuis l'introduction en Bourse, les actions sont inscrites au gré des propriétaires :

- en compte nominatif pur tenu par le Crédit Agricole Indosuez,
- en compte nominatif administré,
- au porteur identifiable chez un intermédiaire habilité.

Les actions sont admises aux opérations de la SICOVAM.

## IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

## RETENUES FISCALES SUR LES DIVIDENDES

### a) Résidents français

- Actionnaires personnes physiques

#### Les dividendes :

Les dividendes d'actions françaises sont pris en compte pour la détermination du revenu soumis:

- . à l'impôt sur le revenu au barème progressif ;
- . à la contribution sociale généralisée de 7,5 % (article 1600 - OE du CGI) ;
- . au prélèvement social de 2 % ;
- . à la contribution au remboursement de la dette sociale de 0,5 %.

Par ailleurs, les dividendes bénéficient d'un abattement global et annuel de 2 440 € pour les couples mariés soumis à une imposition commune dont le revenu net imposable est inférieur à 92 686 € et de 1 220 € pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou

mariées avec une imposition séparée dont le revenu net imposable est inférieur à 46 343 €. Les dividendes bénéficient de l'avoir fiscal.

#### Les plus-values :

Les plus-values de cession de titres de société sont imposables à l'impôt sur le revenu au taux de 26 % (1) soit :

- l'impôt sur le revenu au taux de 16 % (article 200A 2e du CGI) ;
- la contribution sociale généralisée au taux de 7,5 %.
- le prélèvement social au taux de 2 %.
- la contribution au remboursement de la dette sociale au taux de 0,5 %.

• Actionnaires personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés

Les dividendes encaissés sont imposables dans les conditions de droit commun et donnent droit à l'avoir fiscal.

Toutefois, les personnes morales détenant plus de 5 % du capital de la société distributrice et qui sont susceptibles de bénéficier du régime des sociétés mères et filiales pourront s'en prévaloir à condition d'en exercer l'option.

(1) Si le montant annuel des cessions de valeurs mobilières du foyer fiscal de l'actionnaire excèdent 50 000 francs (soit 7 600 euros pour les opérations réalisées à compter de 2002). Dans le cas contraire, la plus value est exonérée.

#### b) Non-résidents français

Les dividendes distribués par les sociétés dont le siège social est situé en France font, en principe, l'objet d'une retenue à la source de 25 % lorsque le domicile fiscal ou le siège des bénéficiaires est situé hors de France. Mais cette retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, et un droit au remboursement de l'avoir fiscal peut être accordé, en application de conventions fiscales internationales.

## EVOLUTION DU CAPITAL

DATE	NATURE DE L'OPÉRATION	AUGMENTATION DE CAPITAL	NOMBRE DE TITRES CRÉÉS	CAPITAL À L'ISSUE DE L'OPÉRATION	NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL
15.09.86	CONSTITUTION	10 000 000,00 F	100 000	10 000 000	100 000
16.05.87	SOUSCRIPTION	190 000 000,00 F	1 900 000	200 000 000	2 000 000
21.05.90	RÉDUCTION DE CAPITAL	(198 000 000,00 F)	(1 980 000)	2 000 000	20 000
21.06.90	SOUSCRIPTION D' ACTIONS	200 000 000,00 F	2 000 000	202 000 000	2 020 000
31.12.93	EXERCICE D' OPTIONS DE SOUSCRIPTION PAR LES SALARIÉS <sup>1</sup>	6 900 000,00 F	69 000	208 900 000	2 089 000
06.09.94	DIVISION DU NOMINAL PAR 5	-	-	208 900 000	10 445 000
31.12.95	EXERCICE D' OPTIONS DE SOUSCRIPTION PAR LES SALARIÉS <sup>1</sup>	4 337 000,00 F	216 850	213 237 000	10 661 850
31.12.95	CONVERSION D' OBLIGATIONS <sup>2</sup>	50 387 700,00 F	2 519 385	263 624 700	13 181 235
03.12.99	CONVERSION DU CAPITAL SOCIAL EN €	12 535 613,57 €	-	52 724 940 €	13 181 235
30.12.99	CONVERSION D' OBLIGATIONS	30 536,00 €	7 634	52 755 476 €	13 188 869
26.05.00	DIVISION DU NOMINAL PAR 10	-	-	-	131 888 690

(1) Souscription au nominal

(2) Prime d'émission de 158 050 720

## REPARTITION DU CAPITAL

ACTIONNAIRES	AU 31/12/01	%	AU 31/12/00	%	AU 31/12/99	%
RTL GROUP*	59 634 781	45,22	57 751 731	43,79	5 521 570	41,87
SUEZ*	49 242 638	37,34	48 449 170	36,73	4 581 917	34,74
INSTITUTIONNELS ET PUBLIC	21 141 269	16,02	23 642 787	17,93	2 983 024	22,62
AUTOCONTROLE	1 870 002	1,42	2 045 002	1,55	102 358	0,78
	<b>131 888 690</b>	<b>100,00</b>	<b>131 888 690</b>	<b>100,00</b>	<b>13 188 869</b>	<b>100,00</b>

\* droits de vote limités à 34 %.

Au 31 décembre 2001, la société dénombrait 15 441 actionnaires.  
A cette date, les dirigeants de M6 détenaient 182 738 actions représentant 0,14 % du capital de la société.

#### **PACTE D'ACTIONNAIRES**

Néant.

#### **NANTISSEMENT DES ACTIONS**

Néant.

#### **CAPITAL POTENTIEL**

Capital autorisé non émis ou engagements d'augmentation du capital : néant.

#### **FONDS COMMUN DE PLACEMENT EN ACTIONS M6**

A la fin de l'exercice 2001, la valeur totale du fonds en actions M6 qui est exclusivement détenu par des collaborateurs du groupe, s'élevait à 4,514 M€ .

#### **RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE**

La répartition des droits de vote est identique à celle des actions sous réserve de l'article 35 des Statuts relatif à la limitation des droits de vote. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

#### **MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR**

##### **PLACE DE COTATION**

##### **Actions**

L'action Métropole Télévision est cotée au Second marché de la Bourse de Paris où elle a été admise le 28 septembre 1994 (code RGA 5322) au cours d'introduction de 260 francs.

Depuis le 9 février 1995, le titre est l'un des constituants de l'indice SBF 250.

Depuis le 14 novembre 1995, le titre est également l'un des constituants de l'indice SBF 120.

Au 28 décembre 2001 le dernier cours coté du titre s'élevait à 32.00 €.

## **2. COMPOSITION DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

#### **DIRECTOIRE**

*Nicolas de Tavernost, Président du Directoire*

##### **Sociétés Anonymes**

Président Directeur Général de M6 Publicité ; M6 Interactions ; M6 Web ; Administrateur de Extension TV ; Ediradio RTL ; Business Interactif ; TF6 Gestion ; Home Shopping Services ; Hôtel Saint Dominique (à titre personnel) ; Représentant permanent de Métropole Télévision,

administrateur de M6 Films ; Métropole Télévision, administrateur de Immobilière M6 ; Métropole Télévision, administrateur de M6 Droits Audiovisuels ; Métropole Télévision, administrateur de C. Productions ; M6 Publicité, administrateur de Tecipress ; M6 Publicité, administrateur de M6 Diffusion ; M6 Interactions, administrateur de M6 Editions ; Métropole Télévision, administrateur de M6 Evénements ; Home Shopping Services, administrateur de Télévente Promotion ; Métropole Télévision, administrateur de Métropole Production ; Métropole Télévision, administrateur de Metropolest ; M6 Numérique, administrateur de TPS Gestion ; M6 Thématique, administrateur de Paris Première ; Métropole Télévision, administrateur de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux ; TPS Jeunesse, administrateur de TPS Motivation.

##### **Sociétés par actions simplifiées**

Représentant permanent de M6 Publicité, Président de M6 Projets ; M6 Thématique, Président de M6 Affaires ; M6 Interactions, Président de M6 Création ; M6 Publicité, Président de M6 Evolution ; M6 Publicité, Président de M6 Publicité Interactive ; Métropole Télévision, Président de M6 Toulouse ; Métropole Télévision, Président de M6 Bordeaux ; M6 Interactions au CA de M6 Foot.

##### **Sociétés en nom collectif**

Représentant permanent de M6 Thématique, Gérant associé de SEDI TV ; M6 Thématique, Gérant associé de M6 Numérique ; M6 Thématique, Gérant associé de EDI TV.

##### **Société civile**

Représentant permanent de Métropole Télévision, Gérant associé de la SCI du 107 av. Charles de Gaulle.

##### **Thomas Valentin, Vice-Président du Directoire Sociétés Anonymes**

Président Directeur Général de M6 Films ; Métropole Production Administrateur de M6 Interactions ; M6 Droits Audiovisuels ; TF6 Gestion ; Extension TV ; M6 Publicité ; Metropolest Représentant permanent de M6 Films, administrateur de Immobilière M6 ; Métropole Production, administrateur de Tecipress ; M6 Thématique, administrateur de TPS Gestion ; Métropole Production, administrateur de C. Productions ; Métropole Production, administrateur de M6 Diffusion ; Métropole Télévision, administrateur de M6 Editions ; Métropole Télévision, administrateur de M6 Thématique.

### **Sociétés civiles**

Gérant de la SCI Marinval, de la SCI Hugueval et de la SCI Arthuval (à titre personnel).

### **Laurent Agrech, Membre du Directoire**

#### **Sociétés Anonymes**

Président Directeur Général de TCM Gestion ; S.N.D. ; Tecipress ; Home Shopping Services ; Télévente Promotion ; Administrateur de M6 Publicité; Métropole Production; M6 Films ; M6 Interactions ; M6 Droits Audiovisuels ; M6 Editions ; M6 Web ; SASP Football Club des Girondins de Bordeaux, Unité 15 Belgique, SETV Belgique, HSS Belgique. Représentant permanent de Métropole Production, administrateur de M6 Thématique ; M6 Thématique, administrateur de C. Productions ; M6 Droits Audiovisuels, administrateur de M6 Diffusion.

#### **Sociétés en nom collectif**

Représentant permanent de Télévente Promotion, Gérant associé de Club Téléachat ; TCM Gestion, Gérant non associé de TCM Droits Audiovisuels.

### **Jean d'Arthuys, Membre du Directoire**

#### **Sociétés Anonymes**

Président Directeur Général de Extension TV ; M6 Thématique ; C. Production ; TF6 Gestion ; Métropole Production ; Administrateur de M6 Films ; M6 Editions. Représentant permanent de Métropole Télévision, administrateur de M6 Publicité ; Métropole Télévision, administrateur de M6 Interactions ; M6 Publicité, administrateur de Immobilière M6 ; Métropole Télévision, administrateur de Tecipress ; M6 Thématique, administrateur de M6 Diffusion ; Métropole Télévision, administrateur de M6 Web ; M6 Interactions, administrateur de M6 Evénements ; M6 Interactions, administrateur de Ticketnet ; M6 Interactions, administrateur de Shapt ; M6 Foot, administrateur de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux.

#### **Sociétés en nom collectif**

Représentant permanent de Métropole Télévision, Gérant non associé de SEDI TV ; M6 Thématique, Gérant associé de FUN TV.

#### **Société en commandite simple**

Représentant permanent de TF6 Gestion, Gérant de TF6.

#### **Société par actions simplifiées**

Représentant permanent de M6 Thématique, Président de M6 Conseils.

### **Société civile**

Gérant de SCI des Mousquetaires (à titre personnel).

### **Catherine Lenoble, Membre du Directoire**

#### **Sociétés Anonymes**

Administrateur de M6 Interactions ; Unité 15 Fulfilment ; M6 Web ; M6 Editions ; Novacor (à titre personnel) ; Représentant permanent de M6 Publicité, administrateur de C. Productions ; M6 Publicité, administrateur de M6 Thématique ; M6 Publicité, administrateur de M6 Evénements.

### **CONSEIL DE SURVEILLANCE**

#### **Jean Drucker, Président du Conseil de Surveillance de Métropole Télévision**

#### **Sociétés Anonymes**

Administrateur de Paris Première ; Suez Connect ; S.T. 3G ; SASP Football Club des Girondins de Bordeaux ; UGC. Représentant permanent de Métropole Télévision , administrateur de TPS Gestion.

#### **Société par actions simplifiées**

Représentant permanent de Métropole Télévision, Président de M6 Foot.

#### **Albert Frère, Vice-Président du Conseil de Surveillance ;**

Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué Groupe Bruxelles Lambert S.A. (Belgique) ; Président du Conseil d'Administration PetroFina, Frère-Bourgeois, ERBE, Financière de la Sambre S.A. (Belgique) ; Vice-Président, Administrateur Délégué et membre du Comité de Direction de Pargesa Holding S.A. (Suisse) ; Vice-Président du Conseil d'administration de Suez Lyonnaise des Eaux (Paris) ; Administrateur de LVMH S.A., Coparex International S.A. (France) ; Membre du Conseil Consultatif International de Power Corporation du Canada et du Comité International de Assicurazioni Generali S.p.A. (Italie) ; Membre du Conseil stratégique de L'Université Libre de Bruxelles (Belgique).

**Didier Bellens**, Président de Suprafina, Administrateur délégué de RTL Group, CLT-UFA, Administrateur de Ediradio (RTL), TVi, Groupe Jean-Claude Darmont, CLT-UFA UK Television, AXA Royale Belge.

**Valérie Bernis**, Président Directeur Général de Paris Première,  
Administrateur de S.A Bernis Trucks (à titre personnel), de Paris Câble, ST3G, Frabepar (Belgique) et Société Générale de Belgique Représentant permanent de FIDED, Administrateur de Le Monde Investisseurs, de Suez Net Invest, Administrateur de SAIP.

**François Jaclot**, Président de First Mark Communications France  
Administrateur de Suez,  
Administrateur de Coficem, de SI Finance, Vinci, Mercapital (Espagne), Ondeo Nalco (Etats-Unis) First Mark Communications Europe (Luxembourg), Société Générale de Belgique.  
Représentant permanent de Suez, Administrateur de Paris Première et Administrateur de TPS Gestion.

**Jean Charles de Keyser**, Président de RTL HMG, M-RTL, IP Belgium,  
Administrateur de CLT-UFA, Ediradio (RTL), TVI, RTL 9, Monegasques des Ondes, Contact SA, Broadcasting Center Europe, Filmlux, Inadi, Immobilière Bayard d'Antin, IPN, VCB, Belga Films, Belga Home Vidéo, Bel RTL.

**Gérard Mestrallet**, Président de Suez et de Tractebel (Belgique),  
Administrateur de la Compagnie de Saint Gobain et de Crédit Agricole S.A.  
Membre du Conseil de Surveillance de Casino, de Sagem, de AXA et de la Société du Louvre.

**Xavier Moréno**, Président de Astorg Partners, Président Directeur Général de Domaines Cordier, de S.I. Finance, de Européenne de Gastronomie, de Astorg & Associés,  
Président du Conseil de Surveillance de Clininvest SA,  
Administrateur de Berger Levraut S.A, Labeyrie, Régie Linge Finances, de Mercapital SA (Espagne), de Suez Asia Holdings (Singapour).  
Membre du Conseil de Surveillance de Euroventures B.V (Pays-Bas), de Sucalmer Comany B.V (Pays-Bas),  
Représentant permanent de S.I. Finance, membre du Conseil de surveillance de SEBIA.

**Remy Sautter**, Président-directeur général de EDIRADIO, Bayard d'Antin  
Administrateur de RTL 2, FUN Radio, IP, M6 Publicité,  
Membre du Conseil de surveillance de Insert Communication Centre Ville.

**Gérard Worms**, Associé Gérant de Rothschild & Cie Banque et Rothschild & Cie,  
Président de la chaîne thématique Histoire,  
Président de la S.G.I.M.,  
Administrateur de ODEO Degrémont, Mercapital S.A (Espagne), Paris-Orléans, SIACI,  
Membre du Conseil de Surveillance de Francarep et de Publicis.

**Gerhard Zeiler**, Directeur Général : RTL TELEVISION GmbH, UFA FILMS und FERNSEHEN GmbH, RTL PLUS SARL

## **ACTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Les membres du Conseil de Surveillance de Métropole Télévision doivent détenir statutairement chacun au moins 100 actions de la Société.

## **FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

Le Conseil de Surveillance a constitué deux comités :

- Le Comité d'Audit chargé d'examiner les comptes, composé de M. Xavier Moreno, président du Comité, M. François Jaclot, M. Rémy Sautter et M. Ewald Walgenbach remplacé par M. Jean-Charles de Keyser.
- Le Comité des Rémunérations chargé du suivi et de l'évolution des rémunérations des dirigeants, composé de M. Gérard Worms, président du Comité, M. Didier Bellens et M. François Jaclot.

## **Rapport des Comités du Conseil de Surveillance**

### *Rapport du Comité d'Audit*

Le Comité s'est réuni 3 fois en 2001.

Il a examiné les comptes 2000, les principes comptables appliqués aux comptes semestriels, la consolidation des Girondins de Bordeaux et l'arrêté des comptes semestriels.

Il s'est réuni ensuite, en janvier 2002, pour examiner les comptes provisoires 2001.

Le Comité d'Audit a enfin proposé le renouvellement du mandat de Barbier Frinault et Associés comme commissaire aux comptes de Métropole Télévision.

### *Rapport du Comité des Rémunérations*

Le Comité des Rémunérations s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2001.

Le Comité a proposé au Conseil de Surveillance la création d'un nouveau plan d'option de souscription d'actions et s'est prononcé sur la liste des bénéficiaires de l'attribution du 7 juin 2001.

Enfin, le Comité des Rémunérations s'est prononcé sur les principes et les modalités des contrats de travail et des rémunérations du Président du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire.

### 3. INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS CONTROLÉES

#### 3.1 PRISES DE PARTICIPATION DIRECTES SUPÉRIEURES AU VINGTIÈME, AU DIXIÈME, AU CINQUIÈME, AU TIERS, OU DE LA MOITIÉ DU CAPITAL ET PRISES DE CONTRÔLE (ART.L 233-6 DU CODE DE COMMERCE)

Le tableau ci-dessous énumère conformément aux dispositions légales, les informations suivantes :

DÉNOMINATION	FORME JURIDIQUE	CONTRÔLE		% TOTAL
		DIRECT	INDIRECT	
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE DISTRIBUTION 23 RUE LAUGIER 75017 PARIS	SA	100	-	100
RTL SHOP COLONEUM 1 – D50829 KÖLN ALLEMAGNE			20	20
M6 FOOT 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE – 92575 NEUILLY S/SEINE	SAS	98,99		98,99
FOOTBALL CLUB DES GIRONDINS DE BORDEAUX 46 AVENUE DU PARC DE LESCURE – 33000 BORDEAUX CEDEX	SASP	0,013	99,76	99,77
CULTURE MAG EDITIONS 175, RUE D'AGUESSEAU – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT	SNC		90	90
ATHLETELINE 2 RUE DU CHEMIN VERT – 92110 CLICHY	SAS	5,6		5,6

En janvier 2001, M6 a pris une participation de 20 % dans RTL Shop, société allemande de teleshopping. En décembre 2001, M6 a cédé cette participation à Home Shopping Services. En juin 2001, M6 a pris une participation de 100 % dans Société Nouvelle de Distribution, société de distribution de films.

En décembre 2001, M6 déjà titulaire de 90 % du capital de M6 Foot, a porté sa participation à 98,99 %, par rachat des titres détenus par le Groupe Sud Ouest.

En décembre 2001, M6 Foot déjà titulaire de 66,66 % du capital du Football Club des Girondins de Bordeaux S.A.S, a porté sa participation à 99,76 %, par rachat de titres détenus par l'Association Football Club des Girondins de Bordeaux.

En décembre 2001, M6 Editions déjà titulaire de 50 % du capital de Culture Mag. Editions, a porté sa participation à 90 %, par rachat de titres détenus par CBTV.

En avril 2001, M6 a pris une participation de 6,3 % dans Athlételine, cette participation a été portée à 5,6 % en septembre 2001.

#### 3.2 AUTOCONTRÔLE

En 2001, la société n'a acheté sur le marché boursier aucune de ses propres actions. Les levées des options de souscription d'actions par les salariés ont porté sur un total de 215 000 actions.

Elle détient ainsi aujourd'hui 1,42 % de son capital.

### 3.3 INFORMATIONS FISCALES RELATIVES AUX COMPTES SOCIAUX

COMPTES AU 31.12.2001

	MONTANT (K€)
MONTANT GLOBAL DES DÉPENSES ET CHARGES EXCLUES DES CHARGES DÉDUCTIBLES (ARTICLE 39-4 DU CGI)	14
MONTANT GLOBAL DES JETONS DE PRÉSENCE EXCLUS DES CHARGES DÉDUCTIBLES(ARTICLE 210 SEXIES DU CGI)	0
> RÉMUNÉRATIONS ET AUTRES CHARGES AFFÉRENTES AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES	3 337
> CADEAUX ET FRAIS DE RÉCEPTION	426
<b>MONTANT DES DÉPENSES FIGURANT SUR LE RELEVÉ SPÉCIAL DES FRAIS GÉNÉRAUX (ARTICLE 223 QUINQUIÈMES DU CGI)</b>	<b>3 763</b>
> MONTANT DES DÉPENSES SUSVISÉES RÉINTÉGRÉES DANS LES BÉNÉFICES IMPOSABLES	14

#### 3.4 JETONS DE PRÉSENCE

L'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2000 a fixé à 50 000 € le montant global des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2001 et les exercices suivants jusqu'à décision contraire.

#### 3.5 INFORMATIONS SOCIALES

La société tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande le bilan social prévu par les articles L438-1 et suivants du Code du Travail.

## ORDRE DU JOUR

### 1. A CARACTÈRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Directoire
- Observations du Conseil de Surveillance
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du montant du dividende
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2001
- Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance
- Renouvellement des mandats de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la société
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'émettre des obligations.

### 2. A CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Directoire
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes
- Délégation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions
- Mise en harmonie des statuts avec les dernières dispositions en vigueur
- Pouvoirs en vue des formalités.

## RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

### 1. RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LA PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

*Approbation des comptes annuels (1<sup>ère</sup> Résolution)*

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2001 tels qu'ils lui auront été présentés.

*Conventions visées à article L225-86 du Code de Commerce (2<sup>ème</sup> Résolution)*

Le Rapport spécial des commissaires aux comptes concerne les conventions réglementées visées à article L225-86 du Code de Commerce. Ce Rapport Spécial est joint au document de référence. Aucune nouvelle convention n'a été conclue depuis la clôture de l'exercice.

*Affectation des résultats et fixation du montant du dividende (3<sup>ème</sup> Résolution)*

	€
LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE S'ÉLÈVE À :	141 585 830
LE REPORT À NOUVEAU DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT S'ÉLÈVE À	264 546 438
<b>MONTANT TOTAL DISTRIBUABLE</b>	<b>406 132 268</b>
DOTATION	
À LA RÉSERVE LÉGALE	1 256 615
À LA RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME	13 106 234
NOUS VOUS PROPOSONS :	
DE METTRE EN PAIEMENT UN DIVIDENDE DE 0,57 € PAR ACTION POUR CHACUNE DES 131 888 690 ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL	75 176 554
<b>DE REPORTER À NOUVEAU LE SOLDE DE</b>	<b>316 592 865</b>

Si l'Assemblée approuve cette proposition, le dividende net, pour l'exercice 2001, sera fixé à 0,57 € par action auquel s'ajoute un avoir fiscal de 0,285 € par action donnant un revenu global par action de 0,855 €.

#### *Comptes consolidés (4<sup>ème</sup> Résolution)*

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2001 tels qu'ils lui auront été présentés ainsi que les opérations transmises dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

#### *Conseil de Surveillance (5<sup>ème</sup> Résolution)*

Il est proposé à l'Assemblée Générale de nommer M. Gerhard Zeiler, en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Ewald Walgenbach, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

#### *Commissaires aux comptes*

##### *(6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Résolutions)*

Il est proposé à l'Assemblée Générale de nommer :

- BARBIER FRINAULT et Autres, en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire,
- M. Pascal Macioce, en qualité de Commissaire aux comptes Suppléant.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

#### *Autorisation d'opérer en Bourse sur les actions de la société (8<sup>ème</sup> Résolution)*

L'Assemblée Générale du 18 mai 2001 a autorisé la société à opérer en Bourse sur ses propres actions aux conditions suivantes :

prix maximum d'achat :	100 €
prix minimum de vente :	10 €

Entre l'Assemblée Générale du 18 mai 2001 et le 31 mars 2002, la société n'a acquis sur le marché aucune action.

Les actions antérieurement acquises sont destinées à couvrir les plans d'options d'achat d'actions attribuées aux salariés. A ce jour les plans d'achat d'actions sont intégralement couverts.

L'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée Générale du 18 mai 2001 d'opérer en Bourse par la société arrive à expiration, il vous est proposé aujourd'hui de conférer au Directoire une nouvelle autorisation d'opérer sur les actions de la société dans la perspective d'une gestion active de ses fonds propres.

Les conditions proposées sont :

prix maximum d'achat :	100 €
prix minimum de vente :	10 €
détention maximum :	10 % du capital.
Montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat limité au montant des réserves libres :	356 172 173,85 €

Cette autorisation est donnée jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

#### *Autorisation donnée au Directoire à l'effet d'émettre des obligations (9<sup>ème</sup> Résolution)*

Il vous est proposé d'autoriser le Directoire, pour une durée de 5 ans, à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires à concurrence de 300 millions d'euros.

## **2. RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

### *(10<sup>ème</sup> Résolution)*

Dans la partie extraordinaire de cette assemblée, il vous est demandé d'autoriser le Directoire à réduire le capital par annulation des actions propres acquises par la société elle-même.

Votre Directoire aurait donc la faculté de procéder dans le respect des dispositions légales à la réduction du capital dans la limite de 10 % de son montant.

### *(11<sup>ème</sup> Résolution).*

Il vous est ensuite demandé de mettre les statuts en harmonie avec la législation en vigueur, à savoir :

- conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000, de remplacer toutes les références à la loi n° 66-566 du 24 juillet 1966 par les références au nouveau Code de commerce ;
- de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001.

Compte tenu des nombreuses dispositions modifiées par les nouveaux textes, il nous paraît nécessaire d'opérer une refonte complète desdits statuts et d'adopter le nouveau texte ci-annexé qui modifie les statuts conformément à la nouvelle législation en vigueur.  
Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien approuver le projet de statuts modifiés joint

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2001**

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice 2001 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil de Surveillance dans sa séance du 8 mars 2002, a examiné le rapport présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale ainsi que les comptes de l'exercice 2001, en présence des Commissaires aux comptes.

Ces comptes avaient été arrêtés par le Directoire, les Commissaires aux Comptes ayant indiqué qu'ils les certifieraient sans observation.

Le résultat net part du groupe s'est élevé à 116,2 M€ en augmentation de 12,2 %, pour un chiffre d'affaires de 845,3 M€, en progression de 13,8 %. Le chiffre d'affaires de la publicité représente 65 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe et progresse de 2,6 %. La croissance des revenus publicitaires a permis au groupe de poursuivre sa politique d'investissements dans la télévision numérique à travers thématiques.  
Le résultat net courant part du groupe, à 137,2 M€ est en hausse de 2,6 %.

Le résultat net exceptionnel part du groupe s'établit à 3,7 M€. La capacité d'autofinancement s'accroît de 15 %. Le montant des fonds propres totaux s'établit à 326,6 M€.

Les comptes sociaux de Métropole Télévision font apparaître un résultat net positif de 141 585 830 € permettant de proposer un dividende net par action de 0,57 € représentant un revenu global par action de 0,855 €.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice 2001.

A tout moment, le Conseil de Surveillance a été en mesure d'exercer sa mission de contrôle de la gestion du groupe par le Directoire. Celui-ci l'a informé en temps utiles de toutes les évolutions importantes du groupe.

## TEXTE DES RESOLUTIONS

### 1. SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE REUNIE A TITRE ORDINAIRE

#### 1<sup>ère</sup> Résolution

*(Approbation des opérations et des comptes de l'exercice 2001)*

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport de Gestion établi par le Directoire et des Rapports des Commissaires aux

Comptes ainsi que des observations du Conseil de Surveillance, approuve les opérations et les comptes de l'exercice 2001 tels qu'ils lui sont présentés. L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion au Directoire.

#### 2<sup>ème</sup> Résolution

*(Rapport spécial des Commissaires aux comptes)*

L'Assemblée Générale prend acte du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L225.86 du Code du commerce.

#### 3<sup>ème</sup> Résolution

*(Affectation des résultats et paiement du dividende)*

	€
LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE S'ÉLÈVE À :	141 585 830
LE REPORT À NOUVEAU DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT S'ÉLÈVE À	264 546 438
<b>MONTANT TOTAL DISTRIBUABLE</b>	<b>406 132 268</b>
DOTATION :	
À LA RÉSERVE LÉGALE	1 256 615
À LA RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME	13 106 234
NOUS VOUS PROPOSONS :	
DE METTRE EN PAIEMENT UN DIVIDENDE DE 0,57 € PAR ACTION POUR CHACUNE DES 131 888 690 ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL	<b>75 176 554</b>
<b>DE REPORTER À NOUVEAU LE SOLDE DE</b>	<b>316 592 865</b>

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Directoire et fixe, en conséquence, le dividende de l'exercice 2001 à 0,57 € par action auquel s'ajoute un avoir fiscal de 0,285 € par action donnant un revenu global par action de 0,855 €.

Le dividende sera mis en paiement le 6 mai 2002.

Il est précisé qu'au cas où, lors de cette mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions serait affectée au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est mentionné ci-après le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant :

EXERCICE	NOMBRE D'ACTIONS	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE DISTRIBUÉ PAR ACTION	IMPÔT DÉJÀ VERSÉ AU TRÉSOR
1998	13 181 235	4,92 €	3,28 €	1,64 €
1999	131 888 690	0,62 €	0,41 €	0,21 €
2000	131 888 690	0,755 €	0,51 €	0,255 €
2001	131 888 690	0,855 €	0,57 €	0,285 €

#### 4<sup>ème</sup> Résolution

*(Comptes consolidés)*

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2001 ainsi que les opérations transmises dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion. L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion au Directoire.

#### 5<sup>ème</sup> Résolution

*(Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de M. Gerhard Zeiler, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance en date du 8 mars 2002, en remplacement de Ewald Walgenbach, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

#### **6<sup>ème</sup> Résolution**

*(Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire)*

Le mandat de BARBIER FRINAULT et ASSOCIES, étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de nommer BARBIER FRINAULT et AUTRES, Commissaire aux comptes titulaire, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2007.

#### **7<sup>ème</sup> Résolution**

*(Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant)*

Le mandat de M. Maxime Petiet, Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de nommer, M. Pascal Macioce, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2007.

#### **8<sup>ème</sup> Résolution**

*(Autorisation donnée au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la société)*

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, autorise le Directoire à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du capital de la société.

Dans le cadre de cette autorisation, l'Assemblée Générale ordinaire décide que l'achat des actions en vue de la régularisation des cours, ne devra pas dépasser 3 % du capital et que le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 100 € ni inférieur à 10 € hors frais de cession.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est limité au montant des réserves libres soit 356 millions d'euros.

Lors de leur acquisition, ces actions devront impérativement être mises sous la forme nominative et être entièrement libérées.

Au jour de l'acquisition, la société devra disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède.

Les actions ainsi possédées par la société ne donneront pas droit aux dividendes et seront privées du droit de vote.

En cas d'augmentation de capital par souscription en numéraire, la société ne pourra exercer elle-même le droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée donne également pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes, et, plus généralement, faire le nécessaire.

Le Directoire informera également l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées conformément à la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée au Directoire jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

#### **9<sup>ème</sup> Résolution**

*(Autorisation donnée au Directoire à l'effet d'émettre des obligations)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, autorise ce dernier, à procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France et/ou à l'étranger, d'obligations subordonnées ou non, à durée déterminée ou indéterminée, ou de bons de souscription d'obligations libellés en € ou en devises étrangères, soit en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs devises, les obligations pouvant éventuellement être assorties de bons de souscription d'obligations de même type, jusqu'à concurrence d'un montant nominal de trois cent millions d'€ (300 000 000 €), ou d'une contre-valeur équivalente en toute autre monnaie, avec ou sans garantie, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables ; le montant nominal ci-dessus s'appliquant globalement aux obligations émises directement ou à la suite de l'exercice de bons de souscriptions.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Directoire en vue de l'émission de ce ou ces emprunts, notamment pour fixer les caractéristiques des obligations ou des bons, qui pourront comporter un taux d'intérêt variable et une prime de remboursement, au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum fixé, ci-dessus.

Le Directoire pourra déléguer à son Président ou à tout membre du Directoire de son choix les pouvoirs ci-dessus conférés, à charge d'en rendre compte.

Cette autorisation est donnée pour cinq ans.

## **2. SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE REUNIE A TITRE EXTRAORDINAIRE**

### **10<sup>ème</sup> Résolution**

*(Délégation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes, et sous réserve de l'adoption de la huitième résolution, autorise le Directoire à réduire le capital social par voie de l'annulation de tout ou partie des actions de la société qu'elle pourrait être amenée à détenir par suite notamment d'acquisitions effectuées dans le cadre de la huitième résolution et dans la limite de 10 % du capital de la société.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour modifier corrélativement les statuts et accomplir les formalités requises.

Cette autorisation expirera à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

### **11<sup>ème</sup> Résolution**

*(Mise en harmonie des statuts avec les dernières dispositions en vigueur)*

L'Assemblée Générale décide :

- conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000, de remplacer toutes les références à la loi n° 66-566 du 24 juillet 1966 par les références au nouveau Code de commerce ;
- de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 ;

En conséquence, et compte tenu des nombreux articles modifiés par les nouvelles dispositions, l'Assemblée Générale décide la refonte complète desdits statuts et adopte, article par article puis dans son ensemble, le nouveau texte proposé par le Directoire modifiant les statuts conformément à la nouvelle législation en vigueur.

### **12<sup>ème</sup> Résolution**

*(Pouvoirs pour les formalités)*

L'Assemblée Générale Mixte donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès verbal de la présente réunion pour effectuer tous dépôts et publicités et accomplir toutes formalités légales et administratives partout où besoin sera, conformément à la loi.

## RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité : elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Métropole Télévision ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Ces informations sont communiquées sous la seule responsabilité des dirigeants de la société.



Nicolas de Tavernost  
Président du Directoire

## RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

### BARBIER FRINAULT & ASSOCIES ANDERSEN

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Versailles  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

### KPMG AUDIT

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Paris  
Immeuble KPMG – 1, cours Valmy  
92923 Paris-La Défense Cedex

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Métropole Télévision et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du président du Directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient aucune information prévisionnelle isolée résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels des exercices 1999 et 2000 et les comptes consolidés de l'exercice 1999 ont fait l'objet d'un audit de la part des cabinets PGA et Perronet et Associés selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés de l'exercice 2000 ont fait l'objet d'un audit de la part des cabinets PGA et Perronet et Associés, selon les normes de la profession applicables en France et ont été certifiés sans réserve.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2000 en date du 30 avril 2001 comporte une observation rappelant les changements comptables résultant de l'application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, du nouveau règlement du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés.

Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001 ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes de la profession applicables en France et ont été certifiés sans réserve ni observation.

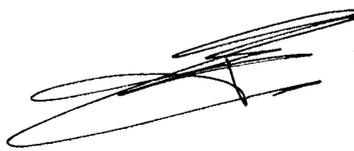
Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 5 avril 2002.

Les Commissaires aux comptes



BARBIER FRINAULT & ASSOCIES  
Bruno Bizet



KPMG AUDIT  
Département de KPMG S.A.  
Frédéric Quélin

## **POLITIQUE D'INFORMATION**

### **Responsables de l'information financière**

#### **Laurent Agrech**

Directeur Financier

Tél. 01-41-92-64-30

Fax 01-41-92-64-59

e-mail : lagrech@m6fr

#### **Jean-François Busnel**

Adjoint au Directeur Financier

Tél. 01-41-92-59-53

Fax 01-41-92-64-59

e-mail : jfbusnel@m6.fr

## SOMMAIRE DU DOCUMENT DE REFERENCE <sup>(1)</sup>

CHAPITRE I	PAGES	
<b>RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</b>		
NOMS ET FONCTIONS DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	1.1	55/66
ATTESTATION DES RESPONSABLES CI-DESSUS	1.2	66/67
NOMS ET ADRESSES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	1.3	67
POLITIQUE D'INFORMATION	1.4	67
<b>CHAPITRE II</b>		
<b>ÉMISSION / ADMISSION À LA COTE OFFICIELLE DE VALEURS MOBILIÈRES REPRÉSENTATIVES DE CAPITAL</b>		
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ADMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES À LA COTE OFFICIELLE	2.1	55
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À UNE ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES	2.2	SANS OBJET
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES VALEURS MOBILIÈRES	2.3	19
PLACE DE COTATION	2.4	55
TRIBUNAUX COMPÉTENTS EN CAS DE LITIGE	2.5	50
<b>CHAPITRE III</b>		
<b>RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL</b>		
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR	3.1	50
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	3.2	53
RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	3.3	53/54
MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR	3.4	55
DIVIDENDES	3.5	18/53/63
<b>CHAPITRE IV</b>		
<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR</b>		
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE	4.1	7
DÉPENDANCE DE L'ÉMETTEUR À L'ÉGARD DE BREVETS ET DE LICENCES	4.2	SANS OBJET
LITIGES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE	4.3	18
EFFECTIFS MOYENS	4.4	18/32/42
POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS	4.5	17
DONNÉES CARACTÉRISTIQUES SUR L'ACTIVITÉ DU GROUPE	4.6	7/45
<b>CHAPITRE V</b>		
<b>PATRIMOINE – SITUATION FINANCIÈRE – RÉSULTAT</b>		
COMPTES DE L'ÉMETTEUR	5.1	20/34
RENSEIGNEMENTS SUR LES ENTREPRISES NE FAISANT PAS PARTIE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	5.2	8/11/12
RENSEIGNEMENTS SUR LES ENTREPRISES FAISANT PARTIE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	5.3	7/24
PRINCIPES DE CONSOLIDATION	5.4	24
<b>CHAPITRE VI</b>		
<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE</b>		
NOMS ET FONCTIONS	6.1	6/55
INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL	6.2	55
SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	6.3	17/31
<b>CHAPITRE VII</b>		
<b>PERSPECTIVES D'AVENIR</b>		
ÉVOLUTION RÉCENTE	7.1	7
PERSPECTIVES D'AVENIR	7.2	18

(1) tel que défini par l'instruction d'application du Règlement n° 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse.